

## **Burundi: cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour un critère de réalisation**

Dans le contexte de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la demande de dérogation pour un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport sur la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et la demande de dérogation pour un critère de réalisation établi par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le 6 décembre 2006 avec les représentants du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 23 février 2007 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- un communiqué de presse résumant les opinions du Conseil d'administration exprimées le 9 mars 2007 lors de son examen du rapport des services du FMI qui conclut la revue.
- une déclaration de l'administrateur pour le Burundi.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Burundi\*

Mémoire sur les politiques économiques et financières des autorités du Burundi\*

Protocole d'accord technique \*

Note consultative conjointe sur le rapport sur l'état d'avancement de la préparation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

\* également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications

700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BURUNDI

### **Cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour un critère de réalisation**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A.P. Clément et Mark Plant

23 février 2007

- **Les entretiens** relatifs à la cinquième revue de l'accord FRPC ont eu lieu à Bujumbura du 1<sup>er</sup> au 18 octobre et du 29 novembre au 6 décembre 2006. La mission était composée de M. Mathieu (chef de mission), M. Manoel, M. Basdevant (tous du Département Afrique), et de M. Dicks-Mireaux (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. Engström, Représentant résident au Burundi, basé à Kigali, s'est joint à la mission. M. Nintunze, conseiller de l'administrateur Gakunu, a aussi pris part aux discussions, de même que des représentants des services de la Banque mondiale.
- **Les résultats macroéconomiques obtenus en 2006 dans le cadre du programme soutenu par la FRPC ont été largement conformes aux objectifs.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin septembre ont été respectés, mis à part une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs, mais les réformes structurelles ont marqué le pas en milieu d'année 2006 de sorte que le critère de réalisation structurel pour fin septembre et les repères structurels n'ont pas été observés. Les mesures visées par le critère de réalisation et trois des critères ont été mises en œuvre au cours des premiers mois de 2007.
- **Dans la lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière, ci-joints,** les autorités passent en revue les résultats obtenus dans le cadre du programme soutenu par la FRPC jusqu'à la fin septembre 2006 et décrivent les politiques et les questions de suivi du programme pour 2007. Elles sollicitent l'approbation de la cinquième revue et une dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation.
- **Orientations des politiques :** le programme vise à améliorer le contexte macroéconomique tout en renforçant la gestion des finances publiques, en accélérant les réformes structurelles et en améliorant la gouvernance. Il importe de gérer avec soin les attentes de l'opinion publique quant aux dividendes de la paix, qui s'expriment notamment par des revendications salariales dans le secteur public.

## Table des matières

Page

Résumé analytique .....	3
I. Introduction.....	4
II. L'évolution macroéconomique en 2006 a été largement conforme aux objectifs du programme .....	4
III. Entretiens sur le programme pour 2007.....	8
A. Le programme macroéconomique pour 2007 .....	8
B. Saines politique budgétaire et gestion des finances publiques.....	8
C. Renforcement de la politique monétaire et du système financier .....	9
D. Réformes visant à tirer parti de la mondialisation et à soutenir le redressement économique.....	10
E. Statistiques nationales et assistance technique.....	10
IV. Suivi du programme et risques .....	10
V. Évaluation des services du FMI.....	11
Graphique — Évolution économique récente.....	7

## Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–10.....	13
2. Balance des paiements, 2005–10 .....	14
3. Opérations des administrations publiques, 2005–10 .....	15
4. Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2005–07 .....	17
5. Calendrier des décaissements et des revues au titre de la FRPC, 2004–07 .....	18
6. Indicateurs des crédits du FMI, 2005–10.....	19
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2005–07 .....	20

## Appendice I

Lettre d'intention.....	21
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financières pour 2007.....	23
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	43

## Résumé analytique

- Dans un contexte post-conflit difficile, le Burundi a réalisé des progrès continus mais inégaux en 2006 et pendant les premiers mois de 2007.** Des tensions politiques sont apparues au milieu de 2006 et, à nouveau, au début de 2007; le gouvernement a été remanié en septembre 2006 et en février 2007. La situation sécuritaire s'est améliorée à la suite de la conclusion en septembre d'un accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement rebelle (FNL). Le premier CSLP complet a été publié en septembre. L'admission du Burundi au sein de la Communauté Est-africaine fin novembre rehausse les perspectives économiques à moyen terme.
- Si le programme macroéconomique est resté dans la bonne voie, les réformes structurelles ont marqué le pas, en raison principalement des tensions politiques en milieu d'année, des faibles capacités administratives et de l'assistance technique tardive.** Le critère de réalisation et les repères structurels n'ont pas été observés; la plupart des mesures ont été mises en œuvre par la suite ou sont en cours d'application. Les retards prolongés dans le décaissement des appuis budgétaires extérieurs, causés par des soucis relatifs à la gouvernance, ont gravement entravé la mise en œuvre de la politique macroéconomique. La réaction des autorités a consisté à réduire sensiblement les dépenses et à différer l'apurement des arriérés intérieurs.
- Pour 2007, on s'attend à ce que le taux de croissance réelle se maintienne à 5–6 % et le taux d'inflation en-dessous de la barre des 10 %.** Les réformes structurelles s'accélérent, la gestion des finances publiques s'améliore, cependant que la politique monétaire et la supervision du secteur financier se renforcent. Un plan de privatisation, en particulier dans la filière du café, a été élaboré et sa mise en œuvre commencera en 2007. Le régime de flottement administré de la monnaie a, jusqu'ici, bien servi le Burundi. Le Burundi devrait accepter prochainement les obligations de l'article VIII, Sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.
- Les risques qui pèsent sur le programme** sont principalement liés à la situation sécuritaire fragile, au besoin de décaissements suffisants et ponctuels de l'assistance budgétaire extérieure et aux attentes de l'opinion publique concernant les dividendes de la paix, notamment les demandes d'augmentation de salaire dans le secteur public.
- Les services du FMI recommandent la conclusion de la cinquième revue du programme au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance,** compte tenu de la solidité du programme et de la volonté manifeste des autorités d'appliquer des politiques macroéconomiques saines; les services du FMI appuient aussi la demande de dérogation présentée par le Burundi pour non-respect d'un critère de réalisation structurel.

## I. INTRODUCTION

1. **La première année de gouvernement démocratiquement élu au Burundi a été mouvementée.** Des tensions sont apparues durant l'été 2006, avec l'arrestation des anciens Président et Vice-Président, pour une tentative de coup d'État présumée<sup>1</sup>. La deuxième Vice-Présidente, responsable des secteurs sociaux et économiques, a brusquement démissionné et le gouvernement a été remanié en septembre. En février 2007, face aux soucis croissants relatifs à la gouvernance politique et économique, le parti politique au pouvoir a élu un nouveau président et le gouvernement a été à nouveau remanié. Le premier CSLP complet du Burundi a été achevé en septembre 2006. Le Burundi a été admis au sein de la Communauté Est-africaine (CAE) en novembre.

2. **La situation sécuritaire s'est davantage améliorée début septembre, suite à la signature par le gouvernement d'un accord de cessez-le-feu longtemps attendu avec le dernier mouvement rebelle, le FNL.** Cependant, des groupes de défense des droits de l'homme et les Nations Unies ont dénoncé des violations des droits de l'homme par les forces de sécurité et souligné l'importance de l'état de droit. L'opération de maintien de la paix de l'ONU a pris fin et a fait place à un bureau intégré en 2007. Un contingent de troupes sous la bannière de l'Union africaine est resté en place pour accompagner le processus de paix avec le FNL. En octobre 2006, l'ONU a créé une Commission de consolidation de la paix qui a entamé des discussions avec le Burundi en vue d'épauler le rétablissement de la paix et de la démocratie.

## II. L'ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE EN 2006 A ÉTÉ LARGEMENT CONFORME AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

3. **Les objectifs quantitatifs pour fin juin et fin septembre 2006 ont été atteints,** et il semble que les objectifs retenus pour fin décembre seront aussi respectés, mis à part une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs (MPEF, tableau 1)<sup>2</sup>. La croissance du PIB s'est redressée sous l'effet du rebond de la production de café et l'inflation est restée sous la barre des 10 % (tableau 1). Le solde extérieur courant, dons inclus, s'est sans doute accru en 2006, mais dans des proportions moindres que prévu, du fait que les exportations de café ont été inférieures aux prévisions et que les importations ont continué à augmenter vivement (tableau 2). Les réserves officielles brutes n'ont cessé de baisser jusqu'en novembre, avant de remonter à 3,2 mois d'importations de 2007 à la fin de l'année. Le taux de change nominal a progressivement baissé par rapport au dollar EU au cours de l'année, mais s'est nettement redressé en décembre; le taux de change effectif réel ne s'est déprécié que modérément

<sup>1</sup> Cinq des sept accusés, dont les anciens Président et Vice-Président, ont été acquittés par la Cour suprême en janvier 2007 et relâchés.

<sup>2</sup> Il y a eu des retards de paiements en 2006 vis-à-vis le Fonds de l'OPEP et la Banque de développement arabe (BADEA). Par ailleurs, les autorités ont un différend avec la BADEA sur les intérêts liés à l'accord de rééchelonnement des arriérés de 2003.

(jusqu'en octobre). L'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle demeure négligeable.

4. **Les réformes structurelles ont marqué le pas en 2006, en raison principalement des tensions politiques, des faibles capacités d'exécution et des retards dans la fourniture d'assistance technique et dans le décaissement des concours extérieurs**<sup>3</sup>. Le critère de réalisation (CR) et les repères structurels n'ont pas été observés (MPEF, tableau 2), mais le CR et trois des repères ont été mis en œuvre début 2007. Les mesures correspondant aux autres repères sont en cours d'application ou leur calendrier a été révisé (réforme de la filière du café et privatisations) (MPEF, tableau 4). Des progrès ont été accomplis dans les domaines suivants :

- Pour la première fois, les crédits de campagne pour le café ont été négociés directement avec les banques, sans intervention ni garantie de l'État. L'office public de commercialisation du café a amélioré sa gestion financière, réduit les délais de commercialisation et adopté un système de gestion de trésorerie hebdomadaire. Par contre, la préparation d'une stratégie de cession des stations de lavage et l'élaboration du nouveau cadre réglementaire ont été retardées, mais sont près de s'achever. En novembre, avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités ont adopté un plan de privatisation de la filière du café pour 2007–08.
- Le gouvernement a relancé les travaux sur un plan de privatisations, avec l'appui technique de la Banque mondiale.
- Une nouvelle loi statistique a été présentée au Parlement et un plan d'action pour le développement du système statistique national a été adopté.
- La coordination avec les bailleurs de fonds pour les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) et les concours budgétaires a été renforcée.

5. **La moins-value des concours budgétaires extérieurs reçus (4,7 % du PIB) a été contrebalancée par des coupes significatives dans les dépenses (3,5 % du PIB de dépenses primaires non salariales) et par une hausse du financement intérieur** (MFEP, paragraphe 6 et tableau 3)<sup>4</sup>. L'accroissement des dépenses salariales a dépassé l'objectif indicatif programmé, à la suite de l'harmonisation en milieu d'année des grilles de salaires pour la police et les forces armées récemment intégrées. Comme les recettes ont été

---

<sup>3</sup> Les décaissements tardifs étaient dus aux préoccupations des bailleurs de fonds à propos d'irrégularités lors de la vente de l'avion présidentiel. Un audit externe demandé par la Banque mondiale a révélé des indices convaincants de malversations et le ministre des finances a été démis de ses fonctions.

<sup>4</sup> Les concours budgétaires extérieurs ont aussi été décaissés avec beaucoup de retard en 2006. Le programme tablait sur des concours équivalant à 12 % du PIB; or, à la fin novembre, l'équivalent de 0,3 % du PIB seulement avait été reçu. Le gros de l'assistance (7 % du PIB au total) ne s'est matérialisé qu'en décembre.

conformes aux prévisions, le déficit primaire et le financement intérieur pour 2006 devraient être bien inférieurs aux objectifs programmés, après ajustement pour la moins-value du financement extérieur.

6. **La politique monétaire a contribué de manière cruciale au maintien de la stabilité macroéconomique.** La banque centrale (BRB) a continué ses ventes régulières de devises et a procédé à des opérations de gestion active de la liquidité (tableau 4). Le crédit à l'État a été contenu bien en dessous du plafond révisé du programme. Les agrégats monétaires ont augmenté beaucoup moins que prévu, ce qui tient à la nette diminution des avoirs extérieurs nets. Le crédit bancaire à l'économie s'est modérément redressé jusqu'en septembre, progressant d'environ 10 % (sur 12 mois), hors filière du café (30,4 %, y compris les crédits à ce secteur). Les taux d'intérêt ont baissé, après la suppression de la taxe de 7 % sur les opérations bancaires.

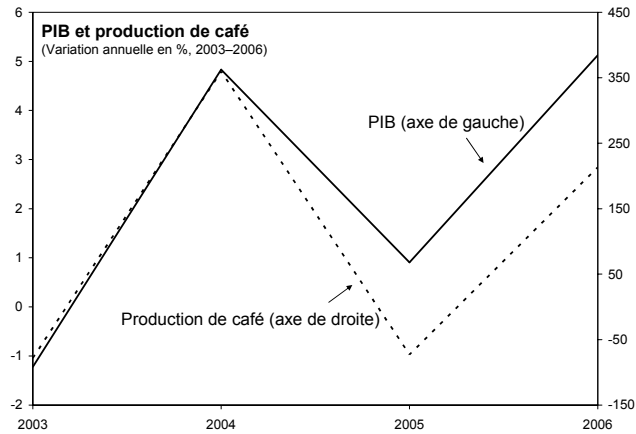
7. **La nouvelle réglementation unifiée des changes, publiée par la BRB en décembre 2006, codifiait les précédentes réformes et libéralisait davantage le régime des changes.**

8. **Des progrès ont été réalisés face aux facteurs de vulnérabilité du système bancaire.** Quatre petites banques en situation précaire (concentrant environ 24 % des dépôts) ont dû préparer des plans de restructuration; l'une d'elle s'est ultérieurement vu retirer son agrément. Les créances improductives ont commencé à diminuer, du fait des opérations d'apurement des arriérés intérieurs effectuées par le gouvernement au quatrième trimestre. Enfin, la première adjudication des nouveaux titres du Trésor négociables normalisés a eu lieu fin décembre 2006.

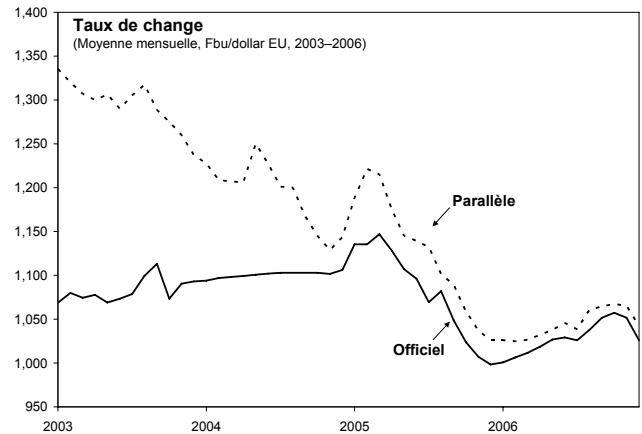
9. **Les autorités ont entamé des pourparlers avec les créanciers bilatéraux hors Club de Paris en vue d'un allègement de dette à des conditions comparables à celles accordées par le Club de Paris, mais l'amélioration de la gestion de la dette n'a que très peu progressé.**

## Graphique — Évolution économique récente

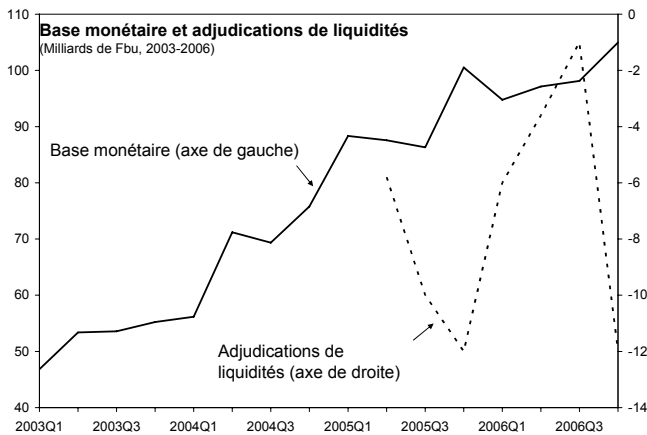
**La croissance s'est redressée à la faveur du rebond de la production de café.**



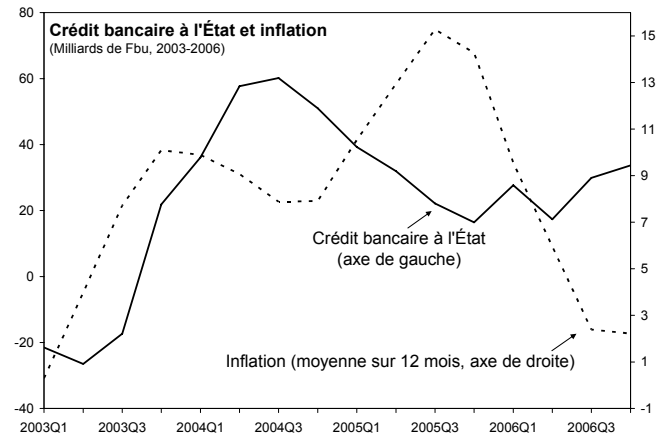
**La libéralisation du régime des changes a entraîné une réduction de l'écart entre les taux officiel et parallèle.**



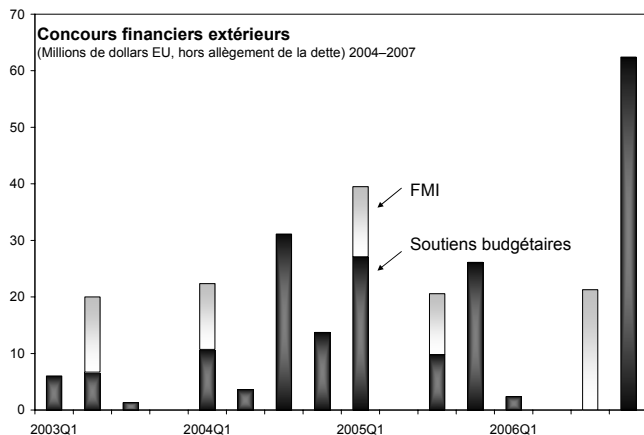
**Une politique monétaire active...**



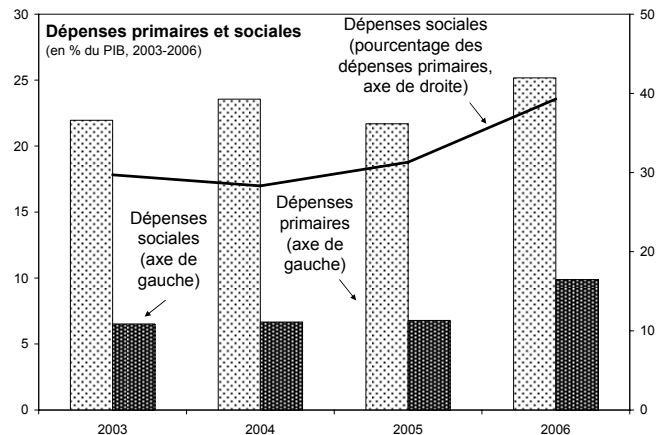
**... et une politique budgétaire prudente ont induit une baisse de l'inflation.**



**Malgré des flux d'aide budgétaire imprévisibles...**



**... les dépenses sociales augmentent.**



Source : autorités burundaises et estimations des services du FMI.



### III. ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES DU PROGRAMME POUR 2007

10. **Les entretiens ont porté essentiellement sur la nécessité de maintenir une politique budgétaire saine face aux besoins sociaux urgents et aux revendications salariales; de donner un nouvel élan aux réformes structurelles, de renforcer la bonne gouvernance et d'accroître l'efficacité économique.** Pour maintenir la stabilité macroéconomique, il sera crucial de gérer avec soin les attentes de l'opinion publique quant aux dividendes de la paix.

#### A. Le programme macroéconomique pour 2007

11. **D'après les projections, la croissance du PIB réel se maintiendrait à 5-6 %, grâce à la poursuite de la reprise, en particulier dans le commerce, la construction et les services<sup>5</sup>.** L'inflation moyenne devrait rester nettement en dessous de la barre des 10 % du fait que la gestion de la liquidité s'améliore et que le financement bancaire du budget est limité. Grâce à l'apurement des arriérés intérieurs, à l'amélioration de la sécurité et aux privatisations, la monétisation de l'économie devrait se poursuivre. Le crédit bancaire à l'économie se développerait, favorisant une progression de la croissance et de l'investissement. Le déficit extérieur courant, transferts officiels inclus, devrait se dégrader modérément en raison de la forte augmentation des importations liées aux projets financés sur ressources extérieures. Les réserves internationales brutes passeraient à environ 3,6 mois d'importations de 2007.

#### B. Politique budgétaire et gestion des finances publiques saines

12. **La politique budgétaire pour 2007 vise à poursuivre la restructuration des dépenses en diminuant celles consacrées à la sécurité pour faire face aux besoins urgents dans les secteurs sociaux et les infrastructures (MPEF, paragraphes 15-19).** Comme indiqué dans le CSLP, le niveau d'accès aux services sociaux est très faible et la qualité des services médiocre. Grâce à l'allègement intérimaire de la dette au titre de l'initiative PPTE, les dépenses consacrées aux services sociaux atteindront 10,7% du PIB. Le budget prévoit un niveau de mobilisation des recettes proche de 20 % du PIB et évite le recours au financement intérieur. Une légère augmentation du déficit primaire le porterait à 6,6 % du PIB, le solde global (base engagement, dons inclus) s'établissant à 0,7 % du PIB. Compte tenu de la volatilité de l'aide extérieure, les dépenses non prioritaires ont été différées dans le budget et des dépenses équivalant à 0,5 % du PIB sont subordonnées à la confirmation d'un complément d'aide extérieure. Les engagements d'assistance extérieure devraient être confirmés lors de la table ronde du PNUD prévue en mars 2007.

---

<sup>5</sup> De fortes pluies et des inondations ont détruit la récolte de produits vivriers (une sur les trois annuelles) dans certaines parties du pays. L'impact sur le PIB et la croissance sera évalué au moment de la prochaine revue.

13. **L'administration des recettes est en cours de renforcement, avec le double objectif d'éliminer les distorsions et d'en améliorer l'efficacité.** Cet effort est appuyé par une assistance technique intensifiée du FMI, notamment par l'intermédiaire du nouvel AFRITAC, et de la Banque mondiale. Le Burundi bénéficie d'un délai de transition de trois ans, 2007–09, pour s'adapter à la zone de libre-échange et adopter le tarif extérieur commun de la CEA; les taux commenceront à être modifiés à partir de janvier 2008. Des efforts ont été engagés, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, pour chiffrer l'incidence sur les recettes. Les travaux ont commencé en vue de mettre aux normes le code des taxes et des impôts obsolète et d'en renforcer l'administration.

14. **La gestion de la masse salariale est en cours de renforcement.** Les augmentations salariales accordées aux forces de sécurité et aux magistrats (à partir de 2007) ainsi que la poursuite des recrutements d'enseignants pour rattraper le retard sur la demande vont porter la masse salariale à un niveau proche de 12 % du PIB en 2007. Le programme prévoit, avec l'appui de la Banque mondiale, le recensement de l'ensemble des employés de l'État, la centralisation et l'informatisation de la gestion de la paie au ministère des finances et la poursuite du programme de démobilisation. Ces mesures contribueront à faire diminuer la part de la masse salariale dans le PIB à moyen terme.

15. **Le gouvernement s'emploie à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires.** L'amélioration de la classification, de la comptabilité et de la gestion budgétaire a bien progressé. Les autorités ont adopté un plan d'action détaillé pour la gestion des finances publiques à moyen terme qui a été établi avec une assistance technique du FMI, en consultation avec les bailleurs de fonds. Un expert de la gestion des dépenses publiques en mission de longue durée sera affecté début 2007.

### C. Renforcement de la politique monétaire et du système financier

16. **La BRB travaille à la modernisation de son fonctionnement interne et au renforcement du système financier** (MPEF, paragraphes 20–23). Elle a commencé à introduire un système d'audit interne basé sur une analyse des risques — suivant une recommandation de l'évaluation des règles de sauvegardes effectuée par le FMI — à l'aide d'une assistance technique renforcée. De nouveaux statuts sont en préparation, afin d'assurer son indépendance *de jure*. La législation anti-blanchiment/financement du terrorisme (LBC/FT), rédigée avec une assistance technique du FMI, a été présentée au Conseil des ministres en janvier 2007.

17. **Le système financier est en cours de restructuration.** L'introduction de nouveaux titres du Trésor améliorera à la fois la gestion de la liquidité et l'efficacité du système financier. La supervision prudentielle est renforcée, avec une assistance technique du FMI, et les normes de fonds propres minimums ont été sensiblement relevées en décembre 2006.

#### **D. Réformes visant à tirer parti de la mondialisation et à pérenniser le redressement économique**

18. **Les réformes ont pour objet d'améliorer le climat des affaires, d'amorcer le programme de privatisations et de promouvoir une meilleure gouvernance et une plus grande transparence** (MPEF, paragraphes 24–30). Un programme progressif de privatisation des actifs sélectionnés en 2007–08 est mis en train avec le lancement d'appels d'offres. Dans un premier temps, les autorités consolident les nombreuses participations croisées dans le secteur public.

19. **L'appartenance du Burundi à la CEA devrait doper les échanges commerciaux à moyen terme tout en stimulant la concurrence dans les secteurs clés.** Les liens avec les investissements régionaux dans les infrastructures seront essentiels pour réduire les coûts de transport élevés. Une Agence de promotion des investissements et des exportations sera créée en 2007, et offrira un guichet unique pour la délivrance des permis d'activité.

20. **Les autorités sont engagées à faire avancer la réforme de la filière du café** (MPEF, paragraphe 28). Un plan d'action envisage la cession par appel d'offres des actifs du secteur pour l'essentiel à partir de février 2008, encore que la vente de quelques stations de lavage individuelles pourrait commencer dès septembre 2007. Au cours de la phase de transition, les autorités s'efforceront de limiter les risques financiers pour les producteurs et l'État et d'empêcher toute action qui pourrait entraver l'instauration d'une filière du café privatisée et compétitive.

#### **E. Statistiques nationales et assistance technique**

21. **Les autorités ont engagé des efforts pour améliorer à moyen terme la qualité des statistiques nationales** (MPEF, paragraphe 33). La nouvelle loi statistique constituera le fondement juridique des organismes chargés de recueillir les données. Des métadonnées conformes aux normes du Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI devraient être transmises prochainement au Département des statistiques.

22. **Le Burundi a des besoins considérables d'assistance technique.** L'assistance du FMI est renforcée par le biais du nouvel AFRITAC et par la nomination d'un représentant résident à plein temps. Les besoins d'assistance technique prioritaires ont été définis avec l'aide de la Banque mondiale.

### **IV. SUIVI DU PROGRAMME ET RISQUES**

23. **Les mesures préalables à la conclusion de la cinquième revue visent à corriger les dérapages constatés dans la mise en œuvre des réformes structurelles** (MPEF, tableau 4). Des repères structurels et un critère de réalisation structurel ont été établis jusqu'à fin juin 2007. Des objectifs quantitatifs indicatifs ont aussi été fixés pour 2007. La sixième revue portera sur les résultats enregistrés eu égard aux critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre et du critère de réalisation structurel pour fin juin 2007 (tableaux 5 et 6).

**Les risques qui pèsent sur le programme** sont liés à la situation sécuritaire fragile, aux besoins de décaissements suffisants et ponctuels de l'assistance budgétaire extérieure et aux revendications salariales.

## V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

24. **Dans un contexte post-conflit difficile, le Burundi a accompli des progrès continus, mais inégaux en 2006 dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC.** Les tensions politiques qui sont apparues au milieu de 2006 se sont apaisées pendant l'automne et la situation sécuritaire s'est améliorée. Le programme macroéconomique est resté dans la bonne voie, avec une reprise de la croissance réelle et une inflation maîtrisée. La mise en œuvre de la politique économique a cependant été entravée par les décaissements tardifs de l'aide, dus en partie aux soucis des bailleurs de fonds relatifs à la gouvernance. Les services du FMI saluent les efforts récemment déployés pour améliorer la coordination avec les bailleurs de fonds pour assurer un appui sous forme d'assistance technique et de concours financiers cohérents. Il est essentiel pour la stabilité macroéconomique et le bon déroulement du programme que les décaissements d'aide soient ponctuels et prévisibles.

25. **Il convient de féliciter les autorités pour la bonne tenue des finances publiques du Burundi en 2006.** Les réductions de dépenses suite aux retards des décaissements d'aide extérieure ont été difficiles à appliquer et démontrent la volonté des autorités de mener une politique financière prudente. Les autorités ont aussi continué à améliorer la gestion des dépenses, qui laissait encore beaucoup à désirer. Il importe de poursuivre ces efforts sur le moyen terme avec l'appui des bailleurs de fonds. Les services du FMI encouragent particulièrement les autorités à gérer avec soin les attentes de l'opinion publique quant aux dividendes de la paix.

26. **La BRB s'emploie à renforcer la politique monétaire.** L'apurement des arriérés intérieurs et la mise en circulation de titres du Trésor négociables normalisés en 2006 rehausseront l'efficacité et la solidité du système financier. Il est important que la BRB poursuive ses efforts pour affermir la supervision bancaire et améliorer son propre fonctionnement interne. La promulgation d'une loi anti-blanchiment et la révision des Statuts de la BRB pour assurer son indépendance *de jure* sont des mesures importantes déjà en cours de réalisation.

27. **Les pratiques de bonne gouvernance et de transparence doivent être renforcées par l'amélioration de la gestion des finances publiques, la réforme des procédures de passation des marchés publics et la fin progressive des interventions de l'État dans l'économie.** À cet égard, l'accélération des réformes structurelles durant l'automne 2006 est encourageante. L'appartenance du Burundi à la CEA contribuera à doper les échanges commerciaux, la croissance et la concurrence dans les secteurs clés; mais il convient de veiller à la cohérence des engagements envers les différentes zones commerciales et économiques qui se chevauchent.

28. **La libéralisation du régime des changes a progressé de manière louable.** Le Burundi maintient en vigueur une pratique de change multiple qui est soumise à l’approbation du FMI au titre de l’article VIII de ses Statuts et les services du FMI n’en recommandent pas l’approbation. Le régime des changes a été libéralisé pour les transactions internationales courantes et il ne reste que fort peu à faire pour que le Burundi soit en mesure d’accepter les obligations de l’article VIII, Sections 2, 3, et 4. Les services du FMI sont favorables au maintien du régime de flottement administré, qui a, jusqu’ici, bien servi le Burundi.

29. **Les autorités sont encouragées à rechercher des accords avec les créanciers hors Club de Paris et autres qui n’ont pas encore octroyé au Burundi un allègement de dette au titre de l’initiative PPTE.** Les procédures de paiement du service de la dette doivent être renforcées afin d’éviter l’accumulation d’arriérés extérieurs.

30. **La publication du premier CSLP complet du Burundi est bienvenue.** Les plans d’action sectoriels sont en cours de définition en vue de leur présentation à la table ronde organisée par le PNUD. Bien que la situation sociale se soit un peu améliorée, il reste des difficultés à surmonter pour atteindre les OMD et améliorer la qualité des services sociaux.

31. **Bien que des risques significatifs pèsent sur le programme, compte tenu de la volonté des autorités de poursuivre une saine politique macroéconomique et de l’accélération des réformes structurelles, les services du FMI recommandent la conclusion de la cinquième revue au titre de la FRPC.** Les services du FMI recommandent aussi l’approbation de la demande de dérogation pour le critère de réalisation structurel, car la non-observation de ce critère a été temporaire.

32. **Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités entendent rendre publics le rapport du FMI, la lettre d’intention et le MPEF.**

Tableau 1. Burundi -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–10

	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
	Chiffres effectifs		Prog.	Est.	Prog.	Projections		
			Rapport FMI No. 06/311					
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix								
Croissance réelle du PIB	4.8	0.9	6.1	5.1	5.5	6.6	6.6	6.6
Déflateur du PIB	8.3	16.6	4.8	3.3	4.6	4.0	4.0	4.0
Indice des prix à la consommation (moyenne sur la période)	8.0	13.4	2.5	2.8	4.2	4.0	4.0	4.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	11.8	1.1	8.7	9.2	4.1	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b (en dollars EU)	27.5	19.5	22.5	6.4	15.1	24.5	16.9	15.0
Importations, f.à.b (en dollars EU)	16.1	60.5	31.8	19.6	17.2	5.4	5.3	6.9
Exportations, volumes	-10.9	-1.6	22.1	4.7	7.0	27.7	17.2	15.1
Importations, volumes	3.9	46.7	26.9	1.3	15.9	4.9	8.7	9.9
Termes de l'échange (détérioration -)	28.1	11.0	-3.3	-14.0	6.4	-2.9	3.0	2.7
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, dépréciation -) <sup>1/</sup>	-3.0	10.1	...	-4.5	...	...	...	...
Administrations publiques								
Recettes	8.0	17.1	5.5	3.7	13.8	12.5	11.3	12.4
Total des dépenses et prêts nets (sur la base des engagements)	29.6	8.7	26.2	19.9	15.2	3.6	9.8	13.0
Dépenses courantes hors intérêts (hors démobilisation et élections)	9.5	5.8	51.2	21.5	25.6	17.1	12.7	5.4
Monnaie et crédit								
	(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)							
Avoirs extérieurs nets	-4.1	15.7	-1.3	-7.7	-1.4	...	...	...
Crédit intérieur	39.8	0.6	22.9	39.9	12.9	...	...	...
État	34.8	8.1	8.2	13.2	0.4	...	...	...
Secteur privé	5.0	-6.6	14.7	26.0	12.5	...	...	...
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	16.7	26.0	20.5	9.6	12.4	...	...	...
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/ M2, fin de période)	3.6	3.4	3.1	3.3	3.3	...	...	...
Base monétaire (taux de croissance sur 12 mois)	37.2	32.7	10.5	4.4	11.6	...	...	...
Taux de refinancement de la banque centrale (en pourcentage, fin de période)	14.5	14.5	...	14.5	...	...	...	...
Taux créditeur des banques commerciales (en pourcentage, moyenne sur la période)	19.5	19.2	...	18.4	...	...	...	...
Administrations publiques								
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes (hors dons)	20.1	20.0	19.0	19.1	19.7	20.0	20.1	20.3
Total des dépenses et prêts nets	39.8	36.8	41.8	40.6	42.4	39.6	39.2	40.0
Solde primaire (hors projets financés sur ressources extérieures)	-3.5	-1.7	-8.9	-6.1	-6.6	-6.2	-6.2	-5.8
Solde global (sur la base des engagements)								
Hors dons	-19.7	-16.8	-22.8	-21.5	-22.7	-19.6	-19.1	-19.6
Dons inclus <sup>2/</sup>	-4.9	-6.2	-0.4	-2.2	0.7	-1.7	-1.0	-1.0
Solde épargne-investissement <sup>2/</sup>								
Solde du compte courant <sup>2/</sup>	-8.1	-10.4	-17.5	-13.6	-15.3	-13.1	-13.3	-13.8
Solde du compte courant, hors transferts officiels	-25.5	-34.2	-37.9	-36.8	-37.5	-33.3	-31.3	-29.8
Investissement brut	13.3	10.8	16.1	16.6	17.9	18.6	19.1	19.5
Public	10.3	6.5	9.6	8.6	8.9	9.1	9.4	9.5
Privé	3.0	4.2	6.5	8.0	9.0	9.5	9.8	10.0
Épargne intérieure brute	-12.2	-23.4	-21.8	-20.3	-19.5	-14.7	-12.1	-10.3
Publique	-9.4	-10.2	-13.2	-12.9	-13.8	-10.5	-9.8	-10.1
Privée	-2.8	-13.2	-8.6	-7.3	-5.8	-4.2	-2.4	-0.2
Épargne nationale brute	5.2	0.4	-1.4	2.9	2.6	5.5	5.8	5.8
Publique	-3.4	-3.4	3.3	0.9	0.6	-1.4	-1.2	-1.2
Privée	8.6	3.8	-4.7	2.0	2.0	6.9	7.0	7.0
Secteur extérieur								
	(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
Compte courant, dons inclus <sup>2/</sup>	-54.0	-83.1	-166.8	-123.8	-159.9	-144.5	-160.0	-179.3
Solde de la balance des paiements <sup>2/</sup>	11.0	22.2	4.7	-15.3	4.3	40.8	17.6	3.5
Réserve officielle brutes (fin de période)	67.2	112.7	145.0	131.0	159.5	172.1	188.9	186.5
Réserve officielle brutes (en mois d'importations de l'année suivante) <sup>3/</sup>	2.2	3.1	3.3	3.2	3.6	3.7	3.8	3.9
Ratio du service de la dette (prévu, en pourcentage des exportations, après PPTE) <sup>3/</sup>	109.2	47.1	46.5	53.8	37.5	31.6	30.9	29.8
Encours de la dette	99.8	33.4	13.4	17.5	2.0	1.1	1.8	4.2
Encours de la dette	1,384.1	1,422.8	1,457.9	1,442.8	1,452.8	412.1	419.3	421.5
Paievements sur les arriérés extérieurs	78.7	52.5	0.0	49.9	0.0 #	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire								
PIB au prix du marché (en milliards de Fbu)	732	861	957	935	1,031	1,142	1,267	1,405

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Juillet 2007.<sup>2/</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert par des dons pendant la période 2008-15 puis à 50 % par des dons pour les années ultérieures.<sup>3/</sup> Le point de décision de l'initiative PPTE a été atteint le 5 août 2005, le point d'achèvement est prévu pour fin 2007.

Tableau 2. Burundi -- Balance des paiements, 2005–10<sup>1</sup>

	2005	2006		2007	2008	2009	2010
	Chiffres effectifs	Prog.	Est.		Projections		
		Rapport FMI No. 06/311					
(Millions de dollars EU)							
Compte courant	-83.1	-166.8	-123.8	-159.9	-228.2	-250.9	-271.2
(hors transferts officiels)	-273.4	-361.5	-334.2	-375.0	-367.5	-375.1	-388.1
Balance commerciale	-181.8	-244.7	-225.1	-265.2	-266.0	-269.8	-280.1
Exportations f.à.b.	57.2	70	60.8	70.0	87.2	101.9	117.3
<i>dont</i> : café	40.5	50.7	43.5	54.3	54.9	58.8	62.9
Importations f.à.b.	-239.0	-314.7	-285.9	-335.2	-353.2	-371.8	-397.4
<i>dont</i> : importations pétrolières	-38.3	-52.6	-49.8	-56.0	-62.7	-66.4	-70.1
Services (net)	-89.5	-110.4	-107.6	-110.9	-115.6	-122.0	-126.4
Revenus (net)	-19.3	-25.6	-20.7	-20.1	-9.6	-9.7	-9.7
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-11.4	-12.8	-12.8	-12.2	-1.6	-1.7	-1.7
Transferts courants (net)	207.6	213.9	229.6	236.3	163.0	150.6	145.0
Privés (net)	17.3	19.2	19.2	21.2	23.7	26.4	28.1
Officiels (net)	190.3	194.7	210.4	215.1	139.3	124.2	116.9
<i>dont</i> : dons programme	37.9	103.4	64.8	83.0	0.0	0.0	0.0
Compte de capital	26.2	131.2	75.7	118.8	1,149.5	112.4	124.4
<i>dont</i> : allègement PPTE	7.4	35.7	35.7	39.4	992.6	0.0	0.0
<i>dont</i> : IADM	...	...	0.0	0.0	61.6	0.0	0.0
Compte financier	66.6	40.3	32.8	38.9	-964.2	65.3	58.4
Investissement direct	15.0	8	8.0	15.0	17.3	19.8	22.8
Prêts officiels à moyen ou long terme (net)	37.7	0.2	-1.0	-11.1	-1,009.6	11.1	11.1
Décaissements	69.3	40.4	39.2	21.5	16.5	11.5	11.5
Prêts-projets	43.1	40.4	39.2	21.5	16.5	11.5	11.5
Prêts-programme	26.2	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-31.6	-40.2	-40.2	-32.6	-1,026.1	-0.4	-0.4
Autres capitaux	13.9	32.1	25.8	35.0	28.1	34.3	24.5
Erreurs et omissions	12.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	22.2	4.7	-15.3	-2.2	-42.9	-73.2	-88.4
Financement (augmentation des avoirs -)	-22.2	-4.7	15.3	-4.3	-40.8	-17.6	-3.5
Variation des réserves nettes de la banque centrale (augmentation -)	-31.0	-3.6	18.0	-6.9	-43.8	-20.6	-6.5
Réserves officielles	-45.5	-32.3	-18.4	-28.4	-12.7	-16.8	2.4
FMI (net)	17.2	30.7	24.6	21.5	-31.1	-3.9	-8.8
Autres réserves nettes	-2.7	-1.9	11.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (augmentation +)	-22.2	-5.6	-5.2	-49.9	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel <sup>2/</sup>	31.0	4.5	2.5	52.5	3.0	3.0	3.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	6.5	83.7	90.9	91.9
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>							
Balance commerciale	-22.7	-25.6	-24.8	-26.5	-24.1	-22.5	-21.5
Solde courant extérieur	-10.4	-17.5	-13.6	-15.3	-13.1	-13.3	-13.8
<i>dont</i> : hors transferts officiels courants	-34.2	-37.9	-36.8	-37.5	-33.3	-31.3	-29.8
Réserves officielles brutes							
En dollars E.U.	112.7	145.0	131.0	159.5	172.1	188.9	186.5
En mois d'importations, c.a.f.	3.1	3.3	3.2	3.6	3.7	3.8	3.9
Importations							
Taux de croissance	60.5	31.8	19.6	17.2	5.4	5.3	6.9
en % du PIB	29.9	33.0	31.5	33.5	32.0	31.0	30.5
Exportations							
Taux de croissance	19.5	22.5	6.4	15.1	24.5	16.9	15.0
en % du PIB	7.1	7.3	6.7	7.0	7.9	8.5	9.0
Service de la dette à l'échéancier (en % des exportations)							
Echéances courantes prévues	47.1	46.5	53.8	37.5	31.6	30.9	29.8
Service de la dette à l'échéancier	33.4	13.4	17.5	2.0	1.1	1.8	4.2
Taux de change (Fbu par dollar EU, fin de période)	1,075	...	1,029	...	...	...	...
PIB nominal (millions \$ E.U.)	800.5	954.6	908.0	1,000.7	1,103.9	1,199.3	1,303.0

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Etablie selon la cinquième version du manuel de la Balance des Paiements.<sup>2</sup> Y compris le rééchelonnement de mars 2004 par le Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris.<sup>3</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert à 100 % par des dons.

Tableau 3. Burundi -- Opérations des administrations publiques, 2005-10

	2005	2006		2007				2008	2009	2010	
	Chiffres effectifs	Année		Mars	Jun	Sept.	Déc.	Année	Projections		
		Prog.	Est.	Prog.							
		Rapport FMI No. 06/311									
(Milliards de francs burundais)											
Recettes	172.1	181.5	178.4	48.4	56.9	47.5	50.3	203.0	228.3	254.2	285.7
Recettes fiscales	158.9	165.6	162.2	47.0	44.9	45.9	47.4	185.2	209.9	233.8	263.0
Impôt sur le revenu	41.8	41.2	43.8	15.1	12.9	8.1	12.0	48.1	57.3	65.5	75.7
Taxes sur les biens et services	78.3	84.9	82.9	22.8	22.7	26.9	24.8	97.2	108.4	120.3	135.0
Taxes sur le commerce extérieur	38.4	36.6	33.2	8.6	9.2	10.7	8.9	37.4	39.9	43.2	47.0
Autres recettes fiscales	0.3	2.8	2.3	0.5	0.2	0.2	1.6	2.5	4.3	4.8	5.3
Recettes non fiscales	13.2	16.0	16.1	1.4	11.9	1.5	2.9	17.8	18.5	20.5	22.7
Dépenses et prêts nets	316.4	399.7	379.3	98.9	117.6	116.7	103.6	436.8	452.5	496.8	561.4
Dépenses courantes	200.6	252.1	226.9	61.8	69.8	72.0	64.5	268.2	279.0	306.2	334.2
Traitements	72.6	94.8	96.6	28.3	30.8	31.3	31.3	121.7	130.1	139.3	150.7
Civils	41.9	56.9	58.5	17.2	19.7	19.0	19.0	74.9	81.5	88.9	98.3
Militaires	24.0	21.6	23.0	6.4	6.4	7.1	7.1	27.1	28.5	29.9	31.4
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	6.7	16.2	15.1	4.7	4.7	5.2	5.2	19.7	20.1	20.5	20.9
Biens et services	65.7	81.1	62.2	12.4	21.5	23.2	14.1	71.3	79.7	89.0	98.6
Civils	26.7	38.2	27.1	7.0	10.0	10.8	7.8	35.5	42.8	49.9	57.4
Militaires	29.6	28.6	23.0	3.5	7.5	8.1	4.1	23.0	23.5	23.9	24.4
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	9.5	14.3	12.1	2.0	4.1	4.4	2.3	12.8	13.4	15.1	16.9
Transferts et subventions	30.3	48.8	40.6	11.6	11.6	11.6	11.6	46.5	52.0	59.2	66.8
Intérêts dûs	32.0	27.5	27.5	9.4	5.9	5.9	7.5	28.7	17.3	18.7	18.1
Intérieurs	19.4	16.1	16.1	6.5	2.5	3.4	4.9	17.3	15.6	16.8	16.2
Extérieurs	12.6	11.4	11.4	2.9	3.3	2.5	2.6	11.3	1.7	1.8	1.9
Démobilisation	8.7	20.0	35.0	9.3	8.3	7.8	7.8	33.0	20.0	15.0	0.0
Élections	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	29.0
Dépenses projets	84.1	129.6	119.4	28.4	40.1	37.4	31.8	137.6	155.5	177.7	200.2
Ressources intérieures	19.5	43.7	37.8	2.2	14.4	11.4	5.8	33.8	39.8	46.8	53.7
Ressources extérieures	64.5	85.9	81.5	26.2	25.7	26.0	26.0	103.8	115.7	130.9	146.5
Prêts nets	-1.4	-2.0	-2.0	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements)	-144.3	-218.2	-200.9	-50.5	-60.8	-69.2	-53.2	-233.8	-224.2	-242.6	-275.7
Après dons <sup>1</sup>	-53.7	-3.4	-20.2	6.6	20.0	-25.0	5.3	6.9	-19.0	-12.8	-13.6
dont: solde primaire	-14.6	-84.8	-56.8	-5.7	-21.0	-29.6	-12.0	-68.3	-71.2	-78.0	-82.2
Variations des arriérés (réduction -)	-10.8	-27.9	-23.2	-4.3	0.0	0.0	0.0	-4.3	-1.0	0.0	0.0
Intérêts extérieurs	-10.7	-2.2	-1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés Intérieurs	-0.1	-25.7	-21.4	-4.3	0.0	0.0	0.0	-4.3	-1.0	0.0	0.0
Solde global (basse caisse)	-155.1	-246.0	-224.1	-54.8	-60.8	-69.2	-53.2	-238.1	-225.2	-242.6	-275.7
Après dons <sup>1</sup>	-64.5	-31.3	-43.4	2.3	20.0	-25.0	5.3	6.9	-20.0	-12.8	-13.6
Financement	165.4	246.0	224.1	54.8	60.8	69.2	53.2	238.1	138.6	146.6	176.7
Dons extérieurs	100.8	214.7	180.6	57.2	80.9	44.2	58.4	240.7	1,209.6	133.8	163.1
Dons budgétaires	40.0	113.6	67.6	15.3	42.2	5.2	22.8	85.5	0.0	0.0	0.0
PPTE	8.0	35.8	36.8	12.1	10.1	10.7	7.7	40.6	1,027.2	0.0	0.0
IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	63.7	0.0	0.0
Dons projets	19.7	45.4	41.2	20.6	20.2	20.6	20.2	81.7	98.6	118.8	134.1
Programmes spéciaux	33.2	20.0	35.0	9.3	8.3	7.8	7.8	33.0	20.0	15.0	29.0
Démobilisation	8.7	20.0	35.0	9.3	8.3	7.8	7.8	33.0	20.0	15.0	0.0
Élections	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	29.0
Emprunts extérieurs	53.7	4.8	3.5	-1.3	-1.9	-2.6	-2.5	-8.3	-1,044.8	11.7	12.0
Prêts budgétaires	29.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	44.9	40.5	40.3	5.6	5.4	5.3	5.7	22.1	17.1	12.1	12.4
Amortissement	-34.0	-40.3	-41.4	-7.5	-8.3	-8.5	-9.2	-33.6	-1,061.9	-0.4	-0.4
Variation des arriérés (réduction -)	-14.9	-3.4	-3.5	0.0	0.0	0.0	-51.1	-51.1	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (rééchelonnement, annulation)	28.7	8.0	8.1	0.6	0.9	0.6	52.0	54.2	0.0	0.0	0.0
Produits des privatisations	0.4	3.6	4.2	1.0	1.0	2.0	1.6	5.6	6.0	5.0	4.0
Intérieur	10.4	22.9	35.7	-2.0	-19.1	25.6	-4.4	0.1	-32.2	-3.9	-2.4
Secteur bancaire <sup>2</sup>	16.4	20.9	33.7	-2.0	-19.1	25.6	-4.4	0.1	-32.2	-3.9	-2.4
Secteur non bancaire	-6.0	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions / Besoin de financement	-10.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	86.6	96.0	99.1

suite



Tableau 3. Burundi -- Opérations des administrations publiques, 2005-10 (fin)

	2005	2006		2007	2008	2009	2010
	Chiffres effectifs	Prog.	Est.	Prog. <sup>4</sup>	Projections		
	Rapport FMI No. 06/311						
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Recettes	20.0	19.0	19.1	19.7	20.0	20.1	20.3
Recettes fiscales	18.5	17.3	17.4	18.0	18.4	18.4	18.7
Impôt sur le revenu	4.9	4.3	4.7	4.7	5.0	5.2	5.4
Taxes sur les biens et services	9.1	8.9	8.9	9.4	9.5	9.5	9.6
Taxes sur le commerce extérieur	4.5	3.8	3.5	3.6	3.5	3.4	3.3
Autres recettes fiscales	0.0	0.3	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4
Recettes non fiscales	1.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6
Dépenses et prêts nets	36.8	41.8	40.6	42.4	39.6	39.2	40.0
Dépenses courantes	23.3	26.4	24.3	26.0	24.4	24.2	23.8
Traitements	8.4	9.9	10.3	11.8	11.4	11.0	10.7
Civils	4.9	5.9	6.3	7.3	7.1	7.0	7.0
Militaires	2.8	2.3	2.5	2.6	2.5	2.4	2.2
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	0.8	1.7	1.6	1.9	1.8	1.6	1.5
Biens et services	7.6	8.5	6.7	6.9	7.0	7.0	7.0
Civils	3.1	4.0	2.9	3.4	3.7	3.9	4.1
Militaires	3.4	3.0	2.5	2.2	2.1	1.9	1.7
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	1.1	1.5	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
Transferts et subventions	3.5	5.1	4.3	4.5	4.6	4.7	4.8
Intérêts dûs	3.7	2.9	2.9	2.8	1.5	1.5	1.3
Intérieurs	2.3	1.7	1.7	1.7	1.4	1.3	1.2
Extérieurs	1.5	1.2	1.2	1.1	0.1	0.1	0.1
Démobilisation	1.0	2.1	3.7	3.2	1.8	1.2	0.0
Élections	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1
Dépenses projets	9.8	13.5	12.8	13.4	13.6	14.0	14.3
Ressources intérieures	2.3	4.6	4.0	3.3	3.5	3.7	3.8
Ressources extérieures	7.5	9.0	8.7	10.1	10.1	10.3	10.4
Prêts nets	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Solde global (base engagements)	-16.8	-22.8	-21.5	-22.7	-19.6	-19.1	-19.6
Après dons <sup>1</sup>	-6.2	-0.4	-2.2	0.7	-1.7	-1.0	-1.0
Dont : solde primaire	-1.7	-8.9	-6.1	-6.6	-6.2	-6.2	-5.8
Variations des arriérés (réduction -)	-1.3	-2.9	-2.5	-0.4	-0.1	0.0	0.0
Intérêts extérieurs	-1.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés Intérieurs	0.0	-2.7	-2.3	-0.4	-0.1	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-18.0	-25.7	-24.0	-23.1	-19.7	-19.1	-19.6
Après dons <sup>1</sup>	-7.5	-3.3	-4.6	0.7	-1.7	-1.0	-1.0
Financement	19.2	25.7	24.0	23.1	12.1	11.6	12.6
Dons extérieur	11.7	22.4	19.3	23.4	105.9	10.6	11.6
Dons budgétaires	4.6	11.9	7.2	8.3	0.0	0.0	0.0
PTE	0.9	3.7	3.9	3.9	89.9	0.0	0.0
IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	5.6	0.0	0.0
Dons projets	2.3	4.7	4.4	7.9	8.6	9.4	9.5
Programmes spéciaux	3.9	2.1	3.7	3.2	1.8	1.2	0.0
Démobilisation	1.0	2.1	3.7	3.2	1.8	1.2	0.0
Élections	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1
Emprunts extérieurs	6.2	0.5	0.4	-0.8	-91.5	0.9	0.9
Prêts budgétaires	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	5.2	4.2	4.3	2.1	1.5	1.0	0.9
Amortissement	-3.9	-4.2	-4.4	-3.3	-93.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (réduction -)	-1.7	-0.4	-0.4	-5.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (rééchelonnement ; annulation)	3.3	0.8	0.9	5.3	0.0	0.0	0.0
Produits de la privatisation	0.0	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3
Intérieur	1.2	2.4	3.8	0.0	-2.8	-0.3	-0.2
Secteur bancaire <sup>2</sup>	1.9	2.2	3.6	0.0	-2.8	-0.3	-0.2
Secteur non bancaire	-0.7	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions / Besoin de financement	-1.2	0.0	0.0	0.0	7.6	7.6	7.1
<i>Pour mémoire :</i>							
Dépenses primaires (en millions de Fbu)	186.7	266.3	235.2	271.3	299.6	332.3	367.8
Dépenses militaires et sécurité (millions de Fbu)	69.7	80.7	73.2	82.6	85.5	89.5	93.6
Dépenses primaires (définition du programme) <sup>3</sup>	21.7	27.8	25.2	26.3	26.2	26.2	26.2
Dépenses militaires et sécurité	8.1	8.4	7.8	8.0	7.5	7.1	6.7
En % des dépenses courantes	34.8	32.0	32.3	30.8	30.6	29.2	28.0
En % des dépenses primaires	37.4	30.3	31.1	30.5	28.5	26.9	25.4
Dépenses sociales	6.8	8.9	9.8	10.7	10.8	10.8	10.9
Dépenses pro-pauvres	7.3	...	9.9	11.4	11.5	11.6	11.8
En % des dépenses primaires	33.6	...	39.3	43.3	43.7	44.4	45.2
PIB aux prix courants (milliards de francs burundais)	860.8	956.6	934.6	1,030.7	1,142.4	1,267.1	1,404.6

Sources: autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Suppose que l'écart de financement est couvert à 100 % par des dons.<sup>2</sup> Inclut l'impact de l'allègement, en termes de stock de dette, au titre des initiatives PTE et MDRI en 2008.<sup>3</sup> Dépenses courantes, intérêts exclus, et les dépenses de projet financées sur ressources intérieures.<sup>4</sup> En 2007, le chiffre des dépenses ne comprend pas un fonds d'urgence de 4,7 milliards de Fbu, sous réserve de la confirmation des concours budgétaires extérieurs supplémentaires retenus en hypothèse dans le programme.

Tableau 4. Burundi -- Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2005-07

	2005				2006				2007					
	Chiffres effectifs		Prog. Taux de ch. Rapport FMI No.		Chiffres effectifs		Prog. Taux de ch. Rapport FMI No.		Chiffres effectifs		Prog. Taux de ch. Rapport FMI No.			
	06/311	du progr. effectifs	06/311	du progr. effectifs	06/311	du progr. effectifs	06/311	du progr. effectifs	06/311	du progr. effectifs	06/311	du progr. effectifs		
(Milliards de francs burundais)														
<b>Situation monétaire</b>														
Avoirs extérieurs nets	69.7	53.8	32.9	33.9	59.9	18.2	19.3	66.4	49.8	49.9	39.6	59.4	39.4	46.0
Banque centrale	48.8	37.8	8.5	8.7	44.9	-14.1	-14.9	52.4	29.9	29.9	25.6	45.4	25.4	32.0
Banques commerciales	21.0	16.0	24.4	25.1	15.0	32.4	34.2	14.0	20.0	20.0	14.0	14.0	14.0	14.0
Avoirs intérieurs nets	226.5	289.5	271.9	272.3	277.1	285.3	297.4	284.8	288.6	288.6	304.3	304.0	334.4	340.0
Crédit intérieur	280.1	339.7	313.1	313.1	328.8	357.6	357.6	338.2	381.9	381.9	396.5	386.4	414.8	418.1
Crédit à l'Etat (net)	123.0	124.1	133.1	133.1	159.7	145.3	145.3	143.9	156.7	156.7	155.7	136.6	162.2	157.8
Crédits à l'économie	157.1	215.5	180.1	180.1	169.1	212.3	212.3	194.3	225.2	225.2	240.8	249.7	252.6	260.3
Autres postes, nets (avoir +)	-53.7	-50.2	-41.2	-40.8	-51.8	-62.3	-60.2	-53.3	-93.3	-93.3	-92.2	-82.3	-80.3	-78.2
M3	286.2	343.3	304.9	306.2	337.0	313.5	316.6	351.3	338.4	338.5	343.9	363.5	373.8	386.0
Dépôts en devises	40.7	41.5	46.9	48.2	41.9	54.9	56.0	42.4	58.4	58.6	61.5	64.6	67.8	71.2
M2	255.5	301.7	257.9	257.9	295.0	258.6	258.6	308.9	279.9	279.9	282.4	288.9	306.0	314.8
Circulation fiduciaire	67.9	77.2	66.0	66.0	75.7	68.2	68.2	79.0	72.0	72.0	71.0	75.0	76.0	77.2
Dépôts en monnaie locale	187.6	224.6	191.9	191.9	219.3	190.4	190.4	230.0	209.0	209.0	211.4	223.9	230.1	237.6
Dépôts	113.7	126.0	115.7	115.7	123.0	112.2	112.2	129.0	122.5	122.5	124.6	131.9	135.5	140.0
Quasi-monnaie	73.9	96.6	76.3	76.3	96.2	78.3	78.3	100.9	86.5	86.5	86.9	92.0	94.5	97.6
<b>Banque centrale</b>														
Avoirs extérieurs nets	48.8	37.8	8.5	8.7	44.9	-14.1	-14.9	52.4	29.9	29.9	25.6	45.4	25.4	32.0
Avoirs extérieurs	114.3	121.8	75.6	77.7	128.9	77.1	81.5	146.8	131.9	132.2	141.0	160.8	158.5	165.1
dont: réserves officielles	112.4	119.9	75.0	77.0	127.0	76.3	80.7	145.0	131.0	131.4	140.1	160.0	157.7	164.2
Engagements extérieurs	65.5	84.0	67.1	69.0	84.0	91.3	96.5	94.4	102.0	102.3	115.4	115.4	133.1	133.1
dont: utilisation des ressources du FMI	58.0	77.8	59.0	61.9	77.8	79.7	85.8	88.1	79.7	82.9	96.4	96.3	114.3	114.4
Avoirs intérieurs nets	51.7	69.7	88.7	88.4	62.8	112.3	113.1	58.6	75.1	75.0	81.8	67.6	89.5	85.2
Crédit intérieur	105.6	121.7	134.6	134.6	116.8	157.8	157.8	114.6	155.3	155.3	164.9	144.7	168.5	168.2
Crédit à l'Etat (net)	113.7	116.0	134.0	134.0	114.0	154.7	154.7	112.0	161.7	161.7	159.7	140.6	166.2	161.8
Crédit hors gouvernement	-8.2	5.6	0.5	0.5	2.7	3.1	3.1	2.5	-6.4	-6.4	5.2	4.0	2.3	4.4
Reprises de liquidité	-12.0	2.4	-3.6	-3.6	-0.4	-1.0	-1.0	-0.6	-10.5	-10.5	1.1	-0.1	-1.8	0.3
Autres postes, nets	-53.8	-52.0	-45.9	-46.1	-54.0	-45.5	-44.7	-56.0	-80.2	-80.3	-83.1	-77.1	-79.1	-81.1
Base monétaire	100.5	107.4	97.2	97.2	107.6	98.1	98.1	111.0	105.0	105.0	107.4	113.0	114.9	117.2
<b>Pour mémoire:</b>														
Réserves brutes de devises														
en millions de dollars														
en mois d'importations f.a.b.	3.1	2.7	1.8	1.8	2.9	1.8	1.8	3.3	3.2	3.2	3.1	3.5	3.5	3.6
Croissance de M2 (variation en % sur douze mois)	26.0	25.0	3.5	3.5	23.6	8.5	8.5	20.5	9.6	9.6	9.2	15.9	18.3	12.4
Croissance de M3 (variation en % sur douze mois)	19.3	18.8	3.1	3.1	19.7	12.6	12.6	18.2	14.3	14.3	13.3	18.7	18.1	14.0
Crédit à l'économie (variation en % sur douze mois)	-8.8	31.0	8.8	8.8	4.6	30.4	30.4	24.1	43.4	43.4	43.0	38.7	19.0	15.6
Base monétaire (variation en % sur douze mois)	32.7	22.7	11.0	11.0	24.7	13.7	13.7	10.5	4.4	4.4	4.4	16.3	17.1	11.6
Multiplicateur monétaire (M3 / base monétaire)	2.9	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5
Vitesse de circulation (PIBM2; moyenne de période)	3.4	3.0	3.4	3.4	3.1	3.5	3.5	3.1	3.3	3.3	3.4	3.2	3.3	3.3
Vitesse de circulation (PIBM3; moyenne de période)	2.9	2.6	2.9	2.9	2.8	2.9	2.9	2.7	2.8	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7

Sources : Banque de la République du Burundi ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Burundi — Calendrier des décaissements et des revues au titre de la FRPC, 2004–07**

Date	Décaissement (millions de DTS)	Conditions
Examen par le Conseil d'administration 23 janvier 2004	26,40 <sup>1</sup>	Approuvé par le Conseil d'administration; décaissé.
19 janvier 2005	7,15	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2004; décaissé.
27 juillet 2005	7,15	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2004; décaissé.
14 juillet 2006	7,15	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin juin 2005.
14 juillet 2006	7,15	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2005.
Mars 2007	7,15	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect du critère de réalisation structurel pour fin septembre 2006.
Août 2007 <sup>2</sup>	7,15	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation quantitatifs pour décembre 2006 et du critère de réalisation structurel pour fin juin 2007.

<sup>1</sup> Dont 19,25 millions de DTS destinés au remboursement par anticipation de l'encours des tirages au titre de la politique d'aide d'urgence post-conflit.

<sup>2</sup> L'accord FRPC a été prorogé jusqu'à fin septembre 2007 lors des troisième et quatrième revues

Tableau 6. Burundi -- Indicateurs des crédits du FMI, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Chiffres effectifs		Projections			
(Millions de DTS, sauf indication contraire)						
Encours des crédits du FMI (fin de période) <sup>1</sup>						
En millions de DTS	40.7	55.0	69.3	69.3	66.7	60.7
En millions de dollars EU	58.2	82.7	104.3	104.3	100.3	91.3
En pourcentage de la quote-part	52.9	71.4	90.0	90.0	86.6	78.8
Obligations envers le FMI	0.3	0.1	0.8	0.8	3.5	6.8
Total des commissions et intérêts	0.3	0.1	0.8	0.8	0.8	0.8
Commissions périodiques DTS	0.0	0.0	0.5	0.6	0.6	0.5
Charges d'intérêts FRPC	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2
Remboursements/rachats totaux au FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	6.0
Encours des crédits du FMI, en pourcentage des :						
Exportations de biens et services	63.8	84.0	87.4	71.8	60.2	48.0
Réserves officielles brutes	51.6	63.1	65.4	60.6	53.1	48.9
Obligations envers le FMI en pourcentage des :						
Exportations de biens et services	0.3	0.1	0.7	0.6	2.1	3.6
Réserves officielles brutes	0.2	0.1	0.5	0.5	1.8	3.6
(Millions de dollars EU)						
<i>Pour mémoire :</i>						
Décaissements FRPC effectifs/projetés	17.2	21.0	21.0	0.0	0.0	0.0
Exportations de biens et services	91.2	98.5	119.3	145.2	166.5	190.0
Réserves de change brutes	112.7	131.0	159.5	172.1	188.9	186.5

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris les décaissements futurs au titre de l'accord FRPC, d'un montant total de 69,3 millions de DTS (90 % de la quote-part).

Tableau 7. Burundi -- Besoins et sources de financement extérieur, 2005-07

	2005	2006		2007
	Chiffres effectifs	Prog. Rapport FMI No. 06/311	Est.	Proj.
(Millions de dollars EU)				
Ressources extérieures (identifiées)	362.2	439.5	417.3	470.3
Exportations de biens et de services	91.2	114.0	98.5	119.3
Revenu (crédits)	3.1	3.3	5.3	7.5
Transferts privés (net)	17.3	19.2	19.2	21.2
Transferts officiels courants (hors dons-programme, net)	152.4	91.3	145.6	132.0
Transferts en capital (net)	26.2	131.2	75.7	118.8
<i>dont</i> : initiative PPTTE renforcée (assistance intérimaire)	7.4	35.7	35.7	39.4
Investissements directs étrangers	15.0	8.0	8.0	15.0
Prêts (projets) officiels à moyen et long terme	43.1	40.4	39.2	21.5
Autres investissements	13.9	32.1	25.8	35.0
Utilisation des ressources	-487.0	-578.2	-509.2	-633.9
Importations de biens et de services	-362.6	-469.1	-431.2	-495.4
Revenu (débits, hors intérêts sur la dette publique)	-11.1	-16.1	-13.2	-15.4
Paiements du service de la dette (commissions du FMI comprises)	-65.2	-58.6	-58.1	-94.7
<i>dont</i> : accumulation nette d'arriérés (+)	-22.2	-5.6	-5.2	-49.9
Variation nette des réserves, hors FMI (- augmentation)	-48.2	-34.3	-6.6	-28.4
Erreurs et omissions	12.5	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	112.4	138.6	91.8	163.5
Prêts et dons au titre du programme	81.3	134.1	89.4	104.6
<i>dont</i> : décaissements du FMI (FRPC)	17.2	30.7	24.6	21.5
Allègement de la dette (en vertu des mécanismes existants)	31.0	4.5	2.5	52.5
<i>dont</i> : sur les échéances courantes	5.1	2.0	2.5	3.0
Besoin de financement résiduel.	0.0	0.0	0.0	6.5

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

**ANNEXE I – RÉPUBLIQUE DU BURUNDI : LETTRE D'INTENTION**

Bujumbura, le 21 février 2007

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington DC 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom des autorités de la République du Burundi, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) pour 2007, dans le cadre du programme appuyé par l'accord conclu entre le Burundi et le FMI en janvier 2004 au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint expose les modalités de mise en œuvre du programme, ainsi que les définitions et calculs des critères et objectifs.

2. Les objectifs quantitatifs fixés à fin juin et fin septembre 2006 ont été respectés (tableau 1), à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés de paiement extérieurs. Nous demandons une dérogation pour la non observation du critère de réalisation structurel (fin septembre 2006) relatif à l'adjudication de titres du Trésor négociables. Cette mesure a été mise en œuvre le 29 décembre 2006 (tableau 2). Les repères structurels n'ont pas été respectés ou bien avec retard. Le lancement du programme de privatisation de la filière du café avec la publication de l'appel d'offres en vue de la cession des stations de lavage et de départage (repère structurel pour fin octobre 2006) n'a pas eu lieu et a été reprogrammé en consultation avec la banque mondiale.

3. À l'appui des objectifs et des politiques macroéconomiques et financiers programmés pour 2007, nous sollicitons l'approbation de la cinquième revue au titre de la FRPC et le décaissement de 7,15 millions de DTS (9,3 % de la quote-part).

4. Les objectifs et les mesures décrits dans le MPEF pour 2007 sont conformes au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) approuvé par le gouvernement et publié en septembre 2006.

5. Les autorités estiment que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme pour 2007, et sont prêtes à prendre toutes les mesures complémentaires qui s'avèreraient nécessaires. Le Burundi consultera le Directeur général sur l'adoption de telles mesures avant la révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations.

6. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères indicatifs trimestriels pour 2006 et 2007 figurent aux tableaux 1 et 3, respectivement. Les mesures préalables à la cinquième revue ainsi que le critère de réalisation structurel et les repères indicatifs pour

2007, sont présentés au tableau 4. La sixième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC conclu avec le FMI sera subordonnée au respect des critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin décembre 2006 ainsi que du critère de réalisation structurel à la fin juin 2007.

7. Les autorités burundaises souhaitent que le contenu de la présente lettre, du MPEF et du PAT, ainsi que le rapport des services du FMI sur la cinquième revue du programme au titre de la FRPC, soient rendus publics. Nous autorisons par la présente leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI, après leur examen par le Conseil d'administration. Nous en ferons de même sur les sites Internet officiels de l'État burundais.

8. Les autorités burundaises communiqueront au Directeur général du FMI toutes les informations qu'il jugera nécessaires pour suivre la mise en œuvre du programme et veiller à la réalisation de ses objectifs selon le calendrier prévu à cet effet.

9. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération.

/ s /

Denise SINANKWA  
Ministre des finances

/ s /

Dr. Isaac BIZIMANA  
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/ s /

Gabriel NTISEZERANA  
Deuxième Vice-Président de la République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politique économique et financière pour 2006-07  
Protocole d'accord technique

**ANNEXE I – ATTACHEMENT I**  
**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MÉ MORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2007**

**I. INTRODUCTION**

1. Ce mémorandum résume les progrès accomplis dans le cadre du programme mis en œuvre par le gouvernement en 2006, jusqu'à la fin septembre et définit la politique économique et financière des autorités pour 2007. Sur la base de cette politique, les autorités sollicitent l'appui du FMI par l'approbation de la cinquième revue au titre de l'accord conclu dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006.

2. La sécurité publique s'est encore améliorée, surtout avec l'accord de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006 avec le dernier groupe rebelle, le FNL. La mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des ex-combattants, et de réforme des forces armées, a progressé avec le soutien du programme multinational de démobilisation et de réintégration (MDRP) piloté par la Banque mondiale. Le CSLP a été présenté dans sa version finale au Parlement le 28 août dernier puis transmis au FMI et à la Banque mondiale à la mi-septembre. Le 30 novembre 2006 le Burundi, avec le Rwanda, a été admis à la communauté est-africaine (CEA).

**II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET RÉSULTATS OBTENUS**  
**DANS LE CADRE DU PROGRAMME**

3. **Les résultats macroéconomiques en 2006, jusqu'à la fin septembre ont été positifs.** La production agricole vivrière (hors café) a continué de pâtir de la sécheresse dans le nord du pays et la production industrielle est restée faible (2,2 % jusqu'en septembre 2006). La production du café a connu un fort rebond à hauteur de 31.000 tonnes. La sécheresse a également eu un impact négatif sur le niveau des réserves hydrauliques des barrages, limitant encore davantage la production énergétique (-13 % jusqu'en septembre). L'inflation sur les douze derniers mois, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), a été limitée à 3,4 % à fin la septembre 2006. La Banque de la République du Burundi (BRB) a poursuivi une politique monétaire active. Les agrégats monétaires ont faiblement augmenté; 8,5 % (M2) et 12,6 % (M3) sur les douze mois terminant fin septembre, et bien en deçà des projections du programme, essentiellement en raison de la contraction des avoirs extérieurs.

4. Les données à la fin septembre 2006 indiquent un **fléchissement de la position extérieure en 2006 sur les neuf premier mois.** Les retards importants dans le décaissement de l'aide extérieure ont entraîné une réduction sensible du niveau des réserves officielles brutes de 112,7 millions de dollars EU à fin décembre 2005,



à 76,3 millions à fin septembre 2006, soit à 1,8 mois d'importations de 2007. Les importations ont fortement augmenté (principalement les équipements et les biens intermédiaires), tandis que les exportations de café ont stagné, en dépit d'une très forte production, les coupures d'électricité ayant beaucoup nui à l'usinage de café. Le taux de change nominal s'est déprécié de 5,9 % par rapport au dollar EU depuis le début de l'année à la fin septembre 2006 et le taux de change effectif réel est resté stable.

5. **Dans l'ensemble, le cap du programme a été maintenu en 2006, sauf pour un retard généralisé dans la mise en œuvre de la réforme structurelle.** Tous les objectifs quantitatifs fixés pour la fin juin et fin septembre 2006, après ajustement, ont été respectés (tableau 1), à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés de paiement extérieurs. Cependant, le critère de réalisation structurel et les repères structurels n'ont pas été respectés. Les mesures visées par le critère et de trois des repères structurels ont été observés avec retard, et, pour trois autres au premier trimestre 2007 (tableau 2). Le repère sur la privatisation de la filière café, qui devait débuter avant fin octobre 2006, a été reprogrammé pour 2007-08, en accord avec la Banque mondiale.

6. **Les résultats budgétaires en 2006, à la fin septembre, ont été meilleurs que prévus.** Les recettes fiscales ont été conformes aux projections tandis que les recettes non fiscales furent meilleures, notamment grâce au paiement des dividendes de la banque centrale. Une loi de finances rectificative pour 2006, conforme au programme, a été promulguée à la fin juin. Une augmentation de 15 % des salaires des fonctionnaires, hors primes et allocations a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, comme convenu dans le programme. Cependant, dans le contexte de l'intégration et de l'harmonisation des grades, l'armée et la police nationale ont obtenu une révision à la hausse de leurs barèmes de paie de 45 % en moyenne. Suite à des retards importants dans le décaissement des appuis budgétaires extérieurs (68 millions de dollars EU, soit 7 % du PIB), les dépenses ont été coupées (environ 3,5 % du PIB) et des arrières budgétaires intérieurs ont été accumulés (1,3 % du PIB). L'apurement des arriérés intérieurs des exercices antérieurs (représentant 2,7 % du PIB) a aussi dû être reporté au quatrième trimestre. Sur la base des engagements, le déficit global, dons inclus, s'est établi à 5,5 milliards de FBu (l'objectif était de 18,4 milliards de FBu).

7. **Le cadre de partenariat entre les bailleurs de fonds, qui apportent l'aide budgétaire, et le ministère des Finances a été réactivé en octobre.** Il a permis le renforcement du dialogue et le suivi des réformes des finances publiques.

8. **La politique monétaire a joué un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité macroéconomique, malgré les retards dans les décaissements de l'aide extérieure.** Les cibles du programme ont été ajustées en fonction de ces retards. La BRB a maintenu ses ventes de devises sur le marché des changes. Le crédit à l'État a été limité et est resté bien en dessous de la limite ajustée du programme. Les agrégats monétaires ont augmenté dans proportions beaucoup plus réduites que prévu, reflétant la forte baisse des actifs extérieurs nets et la faible croissance des actifs intérieurs nets. Le crédit à l'économie s'est légèrement redressé, augmentant de 10 % environ (sur douze mois), hors café

(30,4% crédit café inclus). Les taux d'intérêt ont légèrement baissé suite à la suppression de la taxe de 7% sur les transactions bancaires. La BRB a renforcé la supervision bancaire avec notamment l'approbation de plans de redressement pour quatre petites banques et puis la fermeture d'une d'entre elles.

9. **La mise en œuvre des réformes structurelles a perdu son élan initial au courant de l'été 2006.** Cependant, certains progrès ont été réalisés, notamment dans le renforcement du suivi des réformes et dans la gestion des finances du secteur café. L'OCIBU a introduit une gestion hebdomadaire de la trésorerie et a commencé à recouvrer les encours de financement de la dernière campagne et les arriérés des SOGESTALS. Pour la première fois, des crédits bancaires ont été obtenus sans garantie du gouvernement, pour financer la campagne café de 2006-07. Plusieurs mesures ont été prises pour minimiser les coûts et les retards dans la commercialisation du café. Les lots non-vendus lors des enchères hebdomadaires ont été vendus aux prix de référence de New York. Les membres de la filière café se sont entendus pour palier aux fréquentes coupures d'électricité. La préparation d'une stratégie de privatisation des stations de lavage et des usines de café et la mise en place d'une nouvelle structure légale et réglementaire ont été retardées et sont attendues au premier trimestre 2007.

10. **La préparation du programme de privatisation a été réactivée par le service chargé des entreprises publiques (SCEP),** appuyé par une assistance technique portant sur l'évaluation financière des entreprises (en juillet), et à l'évaluation des offres d'achats (en octobre).

11. **La qualité des statistiques est en voie d'amélioration.** Avec l'assistance technique du FMI, un plan d'actions prioritaires pour le développement des statistiques a été préparé et un résumé de ces actions a été inclut dans le CSLP publié en septembre 2006. La stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) est en cours de finalisation. Il définit une stratégie sur l'amélioration des statistiques et inclut une évaluation des coûts de mise en œuvre. La relance de la production régulière des statistiques nationales est en bonne voie, ainsi que l'extension de la couverture de l'IPC. Un projet de loi, portant organisation des activités statistiques, a été approuvé par le Conseil des ministres le 15 septembre 2006 et transmis au parlement en décembre. Les textes d'application de la nouvelle loi, incorporant un nouveau cadre institutionnel de l'ISTEEBU et le statut des employés, sont attendus au premier trimestre de 2007.

12. **La politique macroéconomique et structurelle au quatrième trimestre de 2006 cherchait à rattraper les délais dans la mise en œuvre des réformes structurelles et le rééquilibrage budgétaire suite au décaissement des trois quarts de l'appui budgétaire extérieur attendu pour l'année.** La performance macroéconomique pour 2006 reste globalement conforme aux objectifs du programme et les critères de réalisation à la fin décembre 2006 devrait être respectés. Une croissance réelle du PIB de l'ordre de 5 % et un taux d'inflation de 9,2 % (IPC sur 12 mois) sont attendues.

13. **Le déficit budgétaire primaire serait bien en deçà de l'objectif du programme (6,1 % du PIB contre 8,9 % visé) suite à la réduction des dépenses inscrites au budget.** Le déficit budgétaire global, sur base engagements, dons inclus, devrait être légèrement supérieur à l'objectif du programme, soit environ 2,2 % du PIB (contre 0,4 % prévu). Les arriérés de paiement intérieurs accumulés au courant de 2006 seront entièrement repayés avant la fin de l'année, et l'apurement du solde des arriérés intérieurs des exercices antérieurs sera achevé. Le financement intérieur du budget sera limité à 35,7 milliards de FBu, y compris 18 milliards provenant des titres du Trésor émis dans le cadre de l'apurement des arriérés antérieurs. La deuxième tranche du DARE de la Banque mondiale (25 millions de dollars EU) et d'une tranche variable de l'UE basculeront sur l'exercice 2007.

### III. LE PROGRAMME POUR 2007

#### A. Objectifs macroéconomiques

14. **La stratégie des autorités pour 2007 est de poursuivre la stabilisation macroéconomique, de combler les retards dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles, de poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et la réorientation des dépenses.** Les réformes structurelles sont orientées vers l'amélioration du climat des affaires, la relance du programme de privatisation, et le renforcement de la bonne gouvernance. Le programme économique vise la poursuite d'une croissance économique réelle de 5 – 5,5 % en 2007, reflétant principalement l'impact positif des réformes structurelles, tout en maîtrisant l'inflation. La politique monétaire continuera de s'appuyer sur le régime de change de flottement administré, ancré sur le contrôle de la monnaie de réserve. Le déficit du compte courant extérieur, dons inclus, devrait s'accroître légèrement de 13,6 % du PIB en 2006 à 15,3 % en 2007.

#### B. Finances publiques

15. **Le budget 2007 poursuivra la réorientation des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté, tout en contenant le déficit primaire à 6,6% du PIB.** Les recettes totales devraient augmenter à environ 20 % du PIB, reflétant en partie l'effet que l'apurement des arriérés intérieurs aura sur les bénéfices et, par conséquent, sur les impôts sur le revenu et le renforcement de l'administration des recettes. L'accession du Burundi à la CEA et l'adoption du TEC se fera sur trois ans et n'aura pas d'effet direct sur les recettes en 2007. Pour épauler l'objectif d'inflation et offrir un espace au crédit bancaire au secteur privé, l'État ne recourra pas au financement bancaire net en 2007. Compte tenu de l'imprévisibilité des financements extérieurs, le budget 2007 prévoit une priorisation des dépenses et le contingentement de dépenses (4,5 milliards FBu) non-prioritaires à l'assurance de décaissement des aides budgétaires extérieures. Une table ronde des bailleurs de fond est prévue au premier trimestre 2007, sous l'égide du PNUD, afin d'identifier les financements extérieurs à l'appui des objectifs du CSLP.

16. **La maîtrise de la masse salariale qui atteindra près de 12 % du PIB en 2007 est une priorité.** Ceci reposera essentiellement sur le renforcement de la gestion de la masse salariale, épaulé par la poursuite de la démobilisation. Le renforcement de la gestion de la masse salariale inclura un recensement de tout les effectifs, avec l'appui de la Banque mondiale (projet PAGE) et le transfert de l'administration de la paie au ministère des Finances de celui de la fonction publique. L'intégration de la paie dans le système de gestion financière intégrée (SIGEFI), repère structurel pour fin décembre 2006, est remplacée par celui sur la mise en place d'un fichier unique de gestion informatisé de la paie au ministère de Finances au courant du premier semestre 2007. Les autorités ont supprimé et éviteront d'accorder toute rémunération en nature, y compris la fourniture d'électricité ou d'eau.

17. **Les programmes DDR et SSR demeurent essentiels, non seulement pour la sécurité publique, mais aussi pour la réorientation de la dépense vers les secteurs sociaux et de lutte contre la pauvreté.** Le gouvernement est déterminé à poursuivre les objectifs énoncés dans sa lettre relative à la politique de démobilisation, de réinsertion et de réintégration adressée à la Banque mondiale en février 2004, et à réduire la taille de l'armée et de la police nationale par la mise en œuvre du programme DDR. Elles entendent mener à bien le recensement des forces de sécurité d'ici fin juin 2007, avec l'appui d'une assistance technique de la Banque mondiale.

18. **Le gouvernement procédera en 2007 à une refonte complète du code général des impôts, et à l'unification des administrations de recettes locales et nationales.** Suite à l'adhésion du Burundi à la CEA, la politique fiscale sera revue, avec l'appui technique du FMI, pour l'harmoniser avec celles des autres pays de la zone. Avec l'appui technique de la Banque mondiale (projet PAGE), une étude sera lancée pour évaluer l'impact sur les recettes de l'adhésion du Burundi au CEA. Les plans d'action relatifs aux douanes et aux impôts ont été actualisés et renforcés sur la base des recommandations d'une mission d'assistance technique du FMI en septembre 2006. L'ensemble de ces mesures permettra d'améliorer la clarté et l'efficacité du système d'imposition.

19. **Les autorités sont déterminées à améliorer la transparence et la gestion des finances publiques et ont demandé l'affectation d'un expert résident du FMI, afin d'encadrer les réformes des finances publiques.** Le ministère des finances a créé un service rattaché au cabinet du ministre chargée du suivi et la coordination de la réforme des finances publiques. Le SIGEFI sera étendu et renforcé, avec l'assistance technique soutenue de la Banque mondiale. Ce système est conçu pour renforcer le suivi de la mise en œuvre du budget, y compris des dépenses sociales, et rendre compte en temps réel des opérations financières effectuées. Les systèmes de trésorerie, de comptabilité publique, et de gestion des marchés publics seront également renforcés. Les structures conjointes entre le ministère de Finances et de la BRB de la gestion de la trésorerie et de la prévision de la liquidité seront davantage renforcées.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Réforme de fiscalité</b>		
<b>Générale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la gestion des exonérations, avec des procédures spécifiques, établies dans la loi des finances 2007</li> </ul>	Budget 2007	Achevé dans le cadre de la loi budgétaire 2007 (1/38, 30 décembre 2006)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unification des administrations des recettes locales et nationales et adoption d'une clef de répartition automatique de la recette.</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de la fiscalité avec les pays de la CEA</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminer toutes les exonérations de droits indirects et garder les clauses d'extinction des exonérations au titre du code des investissements.</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la taxe de transaction de 7% sur la mutation des valeurs immobilières et actualisation et simplification du barème des valeurs à compter du 1 janvier 2007.</li> </ul>	Loi budgétaire 2007	Achevé dans le cadre de la loi budgétaire 2007 (1/38, 30 décembre 2006)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement, avec un appui de la Banque mondiale, d'un travail de refonte des textes législatifs de la fiscalité.</li> </ul>	Octobre 2006	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de simulations d'impact de l'entrée dans la CEA: (a) de la mise in application du TEC; (b) du retrait des couts de transport interne à l'union et du fret aérien dans la base taxable; et (c) de la libéralisation complète des échanges intra zone (projet PAGE).</li> </ul>	Mars 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une politique de fiscalité sur l'exploitation des ressources naturelles, avec l'appui technique du FMI et de la Banque mondiale</li> </ul>	2007	
<b>Réforme de la douane</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation et mise en œuvre du plan d'action de renforcement de la douane basé sur le rapport d'assistance technique du FMI de septembre 2006, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement du suivi et contrôle du volet SGS pour améliorer son efficacité et son rendement.</li> <li>• L'utilisation du système d'évaluation des risques (PROFILER), pour libérer au circuit vert au moins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 % des opérations d'importations</li> <li>- 50 %</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	A partir de novembre 2006  2006-07  Second semestre 2006 2007	En cours  En cours  En cours

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place et utilisation d'un système de sélectivité des opérations à contrôler en utilisant les critères déterminés par le système d'inspection des importations.</li> </ul>	2006-07	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnalisation d'un dispositif de contrôle a posteriori renforcé.</li> </ul>	2006-07	En cours
<b>Impôts</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation et mise en œuvre du plan d'action de renforcement de l'administration des impôts basé sur le rapport d'assistance technique du FMI de septembre 2006 et l'assistance technique et matérielle des bailleurs de fonds, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration de l'efficacité de recouvrement par le remplacement du CCF par une application informatique permettant un suivi sécurisé recouvrement</li> <li>La mise en place un système informatique moderne à la DGE et à la DPME</li> </ul> </li> </ul>	<p>À partir de novembre 2006</p> <p>2007</p> <p>2007</p>	
<b>Dépenses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation du recrutement à 3.000 enseignants dans l'enseignement primaire et 1.200 dans l'enseignement secondaire</li> </ul>	2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le programme de démobilisation</li> </ul>	2006-07	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renoncer a toute rémunération ou indemnisation en nature des agents de l'État</li> </ul>	2006-07	En cours
<b>Réforme de la gestion des finances publiques et politique budgétaire</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement au ministère des Finances d'un service au cabinet du ministre des réformes des finances publiques, qui sera chargé de la programmation, la coordination, et le suivi des réformes des finances publique.</li> </ul>	Novembre 2006	Achévé le 28 novembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de la gestion de la paie au ministère des Finances (décret présidentiel)</li> </ul>	à partir du 1 janvier 2007	Achévé en janvier 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement prioritaire de la gestion de la fonction publique en 2007, avec le soutien du projet PAGE, de la Banque mondiale, par la : <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place d'un fichier central et d'un numéro identification unique pour tout les corps de l'État (enseignants, fonctionnaires, armée et police);</li> <li>le recensement physique des effectifs;</li> <li>l'émission d'une carte d'identité personnalisée avec photo et signature.</li> </ul> </li> </ul>	Premier semestre 2007	

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rationalisation des comptes publics, et évolution vers un compte unique du Trésor</li> </ul>	2006-07	80 comptes éliminés en 2006; Les restants le seront suite à la promulgation de la loi organique prévu au premier trimestre de 2007.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le contrôle financier des entreprises publiques par le ministère des finances, en particulier par la mise en œuvre de plans d'action visant à renforcer la direction des recettes administratives et de portefeuille du ministère des finances, et par l'établissement de directives claires pour les représentants de l'État au conseil d'administration des entreprises publiques.</li> </ul>	Mars 07	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre au Parlement un code des marchés publics révisé</li> </ul>	Février 2007	Soumis au conseil des ministres en novembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de la paie dans le SIGEFI.</li> </ul>	Décembre 2006	Achevé
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un fichier unique de gestion informatisé de la paie au ministère de Finances</li> </ul>	Juin 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confection de rapports mensuels sur la dette extérieure publique, y inclus la projection du service de la dette pour les trois mois à venir</li> </ul>	Mars 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un rapport sur les dettes croisées du budget avec le secteur pétrolier avec une proposition de plan d'apurement</li> </ul>	Janvier 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Production de TOFE trimestriels basés sur le SIGEFI à partir des résultats à fin juin 2006, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.</li> </ul>	Septembre 2006	Achevé

### C. Politique monétaire et de change

20. **La politique monétaire repose sur une stratégie à moyen terme visant à renforcer l'orientation vers les mécanismes de marché et à maîtriser l'inflation.** La croissance de la masse monétaire au sens large devrait être de 12,4 % (M2) et de 14,0 % (M3) en 2007, soit sensiblement supérieure à la croissance du PIB nominal (10,1 %), reflétant la poursuite de la monétisation de l'économie. Le financement intérieur du budget sera désormais effectué principalement par l'émission des nouveaux titres du Trésor (bons et obligations), plutôt qu'au recours aux avances de la BRB. Les mesures de développement des instruments financiers devraient contribuer à relancer le crédit au secteur privé en 2007. Une gestion prudente et dynamique des réserves de change permettra la poursuite de la vente de devises tout au long de l'année. Les réserves de change brutes de la BRB devraient atteindre 159,5 millions de dollars EU à la fin 2007, soit 3,6 mois des importations de 2008.

21. **Les instruments de la politique monétaire reposeront de plus en plus sur des mécanismes de marchés.** La BRB poursuivra l'évolution vers un marché des changes interbancaire avec l'assistance technique du FMI. Une nouvelle réglementation unifiée des changes, publié le 6 décembre 2006, assure la libre convertibilité de la monnaie pour les transactions courantes. La BRB continue de limiter ses interventions sur le marché des changes à celles nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de réserves de change et pour éviter une volatilité excessive du taux de change.

22. **La BRB poursuivra le renforcement de sa gouvernance.** Les conclusions de l'audit externe des comptes de la BRB et de toutes les décisions afférentes à la politique monétaire et de change sont affichées sur son site Internet. Un premier projet de statuts de la BRB a été remis au FMI, et sera soumis au conseil des ministres au premier trimestre 2007. Un projet d'informatisation des opérations de la BRB sera engagé au cours de 2007 avec l'assistance de FIRST Initiative. Les normes IFRS de comptabilité seront utilisées par la BRB en 2007, une fois reçu l'assistance technique. Ces normes seront étendues au système bancaire dans le cadre d'un nouveau plan comptable bancaire en 2007.

23. **La BRB poursuivra le renforcement de la supervision bancaire.** Elle s'engage à faire respecter scrupuleusement les normes prudentielles, et imposera des sanctions aux banques qui ne les respecteraient pas. Ces mesures permettront aux banques de mieux jouer leur rôle dans le financement de la croissance.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Politique monétaire</b>		
• Lancement de nouveaux titres du Trésor négociables, par la BRB, pour le compte de l'État, avec l'assistance technique du FMI.	Septembre 2006	Achevé le 29 Décembre 2006
• Mise à jour hebdomadaire des prévisions de trésorerie de devises, en collaboration avec la cellule d'appui au ministère des Finances.	Dès décembre 2006	En cours
• Élaboration par le comité de politique monétaire d'une politique d'intervention monétaire, cohérente avec la politique de gestion des réserves de change	Mars 2007	
• Création d'un groupe de travail BRB – Association des banques pour le développement des marchés monétaire et financier	Novembre 2006	Achevé, 29 novembre 2006
• Adoption d'un plan d'action pour le développement des marchés monétaire et financier	Mars 2007	
• Adoption d'une politique de communication de la BRB auprès des marchés financiers	Décembre 2006	En cours
• Mise à jour du cadre de prévision de liquidité	Premier trimestre 2007	
• Préparation d'un cadre de prévisions à court et moyen terme de l'inflation, du taux de change et des agrégats monétaires	Premier trimestre 2007	



<b>Bonne gouvernance</b>		
• Réactivation du comité d'audit	Janvier 2007	
• Poursuite par la BRB de la mise en œuvre des réformes recommandées par l'auditeur et mise en œuvre des procédures de suivi de ces réformes.	2006-07	En cours
• Poursuite de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes.	2006-07	En cours
• Adoption d'une méthodologie d'audit basée sur les risques	Janvier 2007	En cours
• Réalisation d'un premier plan annuel d'audit interne après son approbation par un comité d'audit indépendant.	Septembre 2006	Mars 2007
• Lancement du premier audit interne basé sur les risques	Mars 2007	
• Soumission au conseil des ministres des statuts révisés de la BRB afin de renforcer son indépendance et son cadre légal, conformément aux recommandations du FMI.	Septembre 2006	Premier trimestre 2007
• Mise en place de la cellule nationale du renseignement financier, à l'appui de l'application des dispositions légales contre le blanchiment d'argent, avec l'appui technique du FMI.	Juin 2007	
<b>Régime de change</b>		
• Adoption et publication d'un règlement unifié des changes	Juin 2006	Achevé le 12 Décembre 2006
• Évolution vers un marché de change interbancaire avec l'assistance technique du FMI	2007	
<b>Secteur financier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la supervision bancaire et des règles prudentielles: <ul style="list-style-type: none"> <li>augmentation progressive du capital minimum des banques de 1 milliard de Fbu à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à 2,5 milliards</li> <li>- à 3,5 milliards ;</li> </ul> </li> <li>- renforcement de la politique de répression du non-respect des normes prudentielles, notamment par l'élaboration d'une matrice des infractions et des amendes. Communication de cette matrice aux banques;</li> <li>- révision de la loi bancaire ;</li> <li>- élaboration d'un nouveau plan comptable bancaire conforme aux normes comptables IFRS.</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 Janvier 2008</p> <p>1 Janvier 2009</p> <p>Mars 2007</p> <p>Décembre 2007</p> <p>Décembre 2007</p>	
• Création d'une structure de formation financière de l'association des banques, avec l'appui de la BRB.	2007	

#### D. Réformes structurelles

24. Les autorités sont déterminées à **renforcer la mise en œuvre des réformes structurelles** nécessaires à la reprise économique. Les mesures clés prévues pour 2007 comprennent en particulier le lancement de la privatisation des actifs que détient l'État dans les secteurs de la finance et du café, et le renforcement des progrès accomplis en matière de gouvernance et de transparence. Les réformes comprendront aussi un volet visant une meilleure performance dans le secteur du sucre et des produits pétroliers.
25. **Le Burundi a rejoint la CEA le 30 novembre 2006, ce qui favorisera le développement du commerce et de l'investissement.** L'harmonisation du cadre législatif et réglementaire burundais avec celui de la CEA entraînera une libéralisation de plusieurs secteurs, notamment ceux du sucre et du pétrole. L'intégration économique stimulera la concurrence et l'efficacité économique.
26. **Dans le cadre des efforts de promotion des investissements, les exonérations de taxes indirectes seront évitées et les avantages fiscaux strictement contrôlés.** L'Agence de promotion des investissements et des exportations qui sera créée en 2007 ouvrira un guichet unique d'octroi de licence.
27. **Le programme de privatisation sera relancé avec une procédure transparente d'appels d'offres avec pour objectif un désengagement progressif de l'État des secteurs productifs et financiers de l'économie.** Pour faciliter le processus de privatisation, le gouvernement a l'intention, au préalable, de consolider ses divers avoirs, et de démanteler les participations croisées dans le secteur public. Une loi sur la privatisation, établissant des procédures effectives et transparentes, sera promulguée au premier trimestre 2007.
28. La mise en œuvre de **la stratégie de réforme du secteur café**, avec l'appui de la Banque mondiale, reste vitale pour la réduction de la pauvreté au Burundi, en particulier pour environ 800,000 petits producteurs. Les réformes cherchent à établir une concurrence à tous les niveaux de la filière du café, et à privatiser le secteur, afin de laisser les producteurs exercer librement leur profession et d'attirer les investisseurs privés. Un plan d'actions portant un calendrier précis pour la mise en œuvre de la stratégie de réforme a été adopté par le gouvernement en novembre 2006. Il est prévu que les appels d'offre pour certaines stations de lavage puissent avoir lieu en 2007. Les autorités veilleront à ce que les pouvoirs réglementaires de l'OCIBU n'entravent pas les investissements privés et que les risques aux objectifs de la réforme durant la transition vers un secteur privatisé soit bien maîtrisés. L'OCIBU n'épargnera aucun effort, en collaboration avec les partenaires du secteur, pour minimiser les coûts de commercialisation et pour récupérer des arriérés de paiements des SOGESTALS.
29. **En ce qui concerne les autres réformes sectorielles**, les autorités ont demandé l'appui de la Banque mondiale pour mener une étude sur le développement secteur du sucre, avant fin avril 2007. Elles ont aussi demandé une assistance technique de la

Banque mondiale pour la réalisation d'une étude, avant fin juin 2007, sur le secteur pétrolier.

30. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'exploitation rationnelle et soutenable de ses **ressources naturelles** dans un cadre juridique assurant la transparence et le respect de l'environnement. Les autorités demanderont une assistance technique au FMI et à la Banque mondiale pour élaborer un cadre juridique et fiscal conforme aux meilleures pratiques internationales.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Privatisation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Démantèlement des participations croisées du secteur publique par le SCEP et consolidation des actions du secteur publique au compte de l'état</li> </ul>	Premier semestre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités du service chargé des entreprises publiques (SCEP) avec l'assistance technique de la Banque mondiale pour , notamment:               <ul style="list-style-type: none"> <li>réaliser les évaluations financières des entreprises;</li> <li>réformer, restructurer et privatiser des sociétés à participation publique</li> <li>assurer la formation en évaluation des offres d'achat.</li> </ul> </li> </ul>	À partir de Juin 2006	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des appels d'offres pour la cession des actifs de l'OCIBU non directement liés à la commercialisation du café anciennes usines CEDUCA, ICB et UNICAFE</li> </ul>	Janvier 2007	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Privatisation de l'APB, OPHAVET, la COTEBU, et de la gestion de l'hôtel Source du Nil.</li> </ul>	Premier semestre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des appels d'offres pour l'EPB, BCC et SIP, suite à la consolidation les actions du secteur public à l'état.</li> </ul>	Premier semestre 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promulgation de la loi sur la privatisation, établissant des procédures effectives et transparentes.</li> </ul>	Début 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le SCEP conduira la privatisation des actifs de l'État dans le secteur bancaire, en étroite concertation avec la BRB pour éviter une concentration accrue dans le secteur. Les autorités solliciteront l'appui de la SFI dans ce domaine.</li> </ul>	2007	
<b>Stratégie de réforme de la filière café</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite et renforcement de la gestion de la commercialisation du café par le comité de suivi du programme, afin de minimiser les retards, les coûts, les besoins de financement et les risques financiers pour les producteurs et pour l'État.</li> </ul>	2006-08	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi hebdomadaire de la gestion de trésorerie, y compris du Fonds de stabilisation de l'OCIBU pour le financement des campagnes café.</li> </ul>	2006-08	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recouvrement des arriérés de paiements sur les campagnes antérieures des SOGESTALS et usines.</li> </ul>	2006-08	En cours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction aux SOGESTALS de déclarer ou de distribuer des dividendes jusqu'à l'apurement de leur dette et de leurs arriérés.</li> </ul>	2006-08	En cours

• Audit financier de la campagne 2005-06 de la filière café avec l'appui de la Banque mondiale.	Février 2007	TdR en cours d'élaboration
• Élaboration d'une stratégie de privatisation des 133 stations de lavage et des usines de départage.	Mars 2007	
• Interdiction aux SOGESTALs de construire de nouvelles stations de lavage	2006-08	En cours
• Adoption par le gouvernement, avec l'assistance de la Banque mondiale, des conclusions de l'étude sur le cadre légal, réglementaire et institutionnel de la filière café.	Mars 2007	
<b>Autres réformes structurelles</b>		
• Étude sur le secteur sucre, avec l'appui du projet PAGE (banque mondiale).	Premier semestre 2007	
• Étude sur le secteur pétrolier, avec l'appui du PAGE, en vue de la libéralisation.	Premier semestre 2007	
• Élaboration un cadre juridique et fiscal pour l'exploitation des ressources naturelles, conforme aux meilleures pratiques internationales avec l'appui technique de la banque mondiale et du FMI	2007	

### E. Transparence, bonne gouvernance, et statistiques nationales

31. Dans un effort visant à renforcer **la transparence** et à permettre à l'opinion publique de mieux comprendre et suivre les réformes économiques, le gouvernement et la BRB publient les décrets, lois, décisions, ainsi que les stratégies de réforme économique et en particulier le mémorandum de politique économique et financière transmis au Directeur général du FMI, sur les sites Internet officiels de la BRB et de la REFES, qui sont tenus à jour. Le budget et le fonctionnement du Bulletin officiel du Burundi seront renforcés. La **Cour des comptes**, poursuivra le renforcement de ses activités. Le gouvernement est convaincu de l'importance de la protection de l'indépendance des magistrats de la Cour des comptes.

32. Un projet loi sur la **lutte contre le blanchiment d'argent**, élaboré avec l'assistance technique du FMI, a été approuvée par le conseil des ministres en février et sa promulgation est attendue au premier semestre 2007.

33. Les autorités sont déterminées à poursuivre leur efforts pour améliorer la qualité des **statistiques nationales**, et, avec le soutien demandé à l'AFRISTAT, cherchent à rétablir la production régulière des comptes nationaux et améliorer la fiabilité et la couverture de l'indice des prix à la consommation. Un soutien pour le développement des statistiques nationales sera sollicité lors de la prochaine table ronde des bailleurs de fonds organisée par le PNUD.

Mesure	Calendrier	État d'avancement
<b>Transparence et bonne gouvernance</b>		
• Audit des comptes publics par la Cour des comptes.	2006-08	En cours
• Affichage sur les sites officiels des décisions, ordonnances, décrets, lois et stratégies de réforme, y compris le Mémorandum de politique économique et financière, une fois approuvé par le Conseil d'administration du FMI.	2006-08	En cours
• Création (avec l'appui du projet PAGE), d'un site internet regroupant toutes les lois, règlements, ordonnances, et textes d'application au service de la législation du ministère de la justice.	2007	
<b>Cadre légal</b>		
• Soumission au gouvernement d'un projet de loi contre le blanchiment d'argent.	Décembre 2006	Achevé, février 2007
• Publication de l'évaluation du climat de l'investissement, conduite avec l'appui de la Banque mondiale.	Avril 2007	
• Élaboration d'un plan d'actions pour améliorer le climat des affaires.	Juin 2007	
<b>Statistiques</b>		
• Approbation de la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS) et mise en œuvre de la feuille de route	Mars 2007	
• Mise en œuvre des mesures du plan d'action statistiques pouvant être exécutées avec les ressources disponibles identifiées.	2007	
• Promulgation du traité d'adhésion à L'AFRISTAT	Premier trimestre 2007	En attente de la ratification du parlement
• Promulgation de la loi statistique	Premier trimestre 2007	Un projet de loi a été soumis au parlement le 21 décembre 2006
• Adoption des textes d'application de la loi statistique qui établissent un nouveau cadre institutionnel de l'ISTEEBU et du nouveau statut des agents de l'ISTEEBU.	Mars 2007	
• Relance de la production régulière des comptes nationaux et publication de séries fondées sur la méthodologie du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN93) pour 1999-2005	2007	
• Mise à jour des métadonnées pour la participation à l'initiative SGDD du FMI.	Mars 2007	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion de la couverture de l'IPC : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargissement de la couverture du nouvel indice aux provinces dont les données sont déjà régulièrement collectées;</li> <li>• Conduite d'une enquête sur le budget de consommation des ménages</li> <li>• Mise à jour des pondérations des produits figurant dans le panier de l'IPC, suite à l'enquête sur le budget de consommation des ménages.</li> </ul> </li> </ul>	Mars 2007	
	Juin 2007	
	2007	

## F. Financement du programme et politiques du secteur extérieur

34. Le financement extérieur du programme, hors projets, est estimé à 148 millions de dollars EU, qui comprend de décaissements du FMI au titre de la FRPC actuel; de la Banque mondiale (25 millions de dollars EU au titre de la deuxième tranche du DARE); de l'Union Européenne (2 millions de dollars EU de la dernière tranche variable de la neuvième FED et de 20 millions de dollars EU d'apport nouveau); de bailleurs de fonds bilatéraux (36 millions de dollars EU) et par l'allègement classique de la dette selon l'échéancier en cours (3 millions de dollars EU); et l'allègement au titre de l'initiative PPTE (39,4 millions de dollars EU). L'écart de financement restant à combler, 6,5 millions USD, pourrait être couvert dans le cadre d'un nouvel accord FRPC (conforme aux normes en vigueur).

35. Les autorités ont entamé des discussions avec les créanciers hors Club de Paris de manière à bénéficier d'un allègement de la dette à des conditions similaires que celles accordées par les bilatéraux du Club de Paris. Les autorités entendent renforcer leurs capacités de gestion de la dette extérieure avec une assistance technique de la Banque africaine de développement dans le but d'entamer une production de rapports mensuels avec des projections de service de la dette pour les trois prochains mois.

## G. Le CSLP

36. **Le CSLP a été finalisé et publié en septembre 2006.** Il présente une vision de développement à moyen et à long terme pour le Burundi et fixe des objectifs de lutte contre la pauvreté conformes aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le CSLP s'articule autour des principes suivants : (i) le recentrage du rôle de l'État pour favoriser le développement du secteur privé, (ii) le maintien de la paix et de la sécurité, (iii) le renforcement des capacités, (iv) la relance de la croissance économique; (v) le renforcement de la dynamique communautaire ; (vi) l'affirmation du rôle central des femmes; et (vii) la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds. Les programmes sectoriels et le cadre macro-économique sont orientés autour de quatre axes stratégiques: l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité; la promotion d'une croissance économique durable et équitable; le développement du capital humain; et la lutte contre le VIH/SIDA.

**37. Suite à la publication du CSLP, les autorités mettront en œuvre les mesures nécessaires à la réalisation du point d'achèvement de l'initiative PPTE d'ici fin 2007.**

Le renforcement des capacités de suivi du CSLP sera entrepris avec l'appui de la communauté internationale. De plus, des exercices de suivi budgétaire pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice aussi bien qu'une évaluation, par usager, de la qualité des services fournis sont prévus pour le premier semestre de 2007. Pour soutenir la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement se prépare à une table ronde PNUD au premier trimestre 2007. En octobre 2006, le Burundi a entamé des discussions avec la Commission des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix sur une assistance multisectorielle.

#### **H. Assistance technique**

**38. Le Burundi a des besoins considérables en matière d'assistance technique.**

Les autorités continueront à agir en étroite concertation avec les partenaires multilatéraux, notamment par le projet PAGE de la Banque mondiale, et bilatéraux pour le renforcement des capacités administratives des institutions burundaises. L'assistance technique du FMI se poursuivra en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de politique monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques. Cette assistance se renforcera avec l'entrée en service, prévue au début 2007, du nouveau centre AFRITAC qui desservira le Burundi.

#### **I. Suivi du programme**

39. Les critères de réalisation et les repères indicatifs quantitatifs trimestriels pour 2006 avec les résultats à fin juin et fin septembre 2006 figurent au tableau 1. La situation par rapport aux réformes structurelles en 2006 figure au tableau 2. Les critères de réalisation quantitatifs indicatifs pour 2007 par trimestre figurent au tableau 3. Les mesures préalables à la cinquième revue ainsi que le critère de réalisation et les repères structurels pour 2007 figurent au tableau 4. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l'assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations à communiquer par le Burundi, sont énoncées dans le PAT ci-joint. Le Burundi évitera de se trouver en situation d'impayés, au titre d'obligations financières envers le FMI, d'instaurer de nouvelles restrictions de change ou des pratiques de taux de change multiples, de conclure des accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII des statuts du FMI et d'imposer des restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements. Les autorités sont en outre prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui serait nécessaire à la réussite du programme.

40. La conclusion de la **sixième et dernière revue** au titre de l'accord FRPC en vigueur est prévu pour Août 2007 et sera subordonnée au respect des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2006 et le critère de réalisation structurel à la fin juin 2007. La sixième revue sera centrée sur les progrès dans la privatisation des actifs de l'État, le renforcement de la gestion des finances publiques et la poursuite des réformes engagées à la BRB. Les autorités burundaises manifestent leur intérêt pour un nouvel accord au titre de la FRPC, qui fera suite à celui en vigueur, qui expire en septembre 2007, pour éviter toute éventuelle interruption de l'appui du FMI.

**Tableau 1. Burundi: Critères de réalisation et objectifs indicatifs du programme pour 2006**  
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2005		2006						Dec <sup>2/</sup>		
	Disc.	Réal.	Mars	Juin <sup>v</sup>		Sept <sup>v</sup>		Prog.	Adj.	Prog.	Adj.
			Réal.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.	Prog.	Adj.
<b>Critères de réalisation</b>											
Avois extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	48.9	26.3	40.9	-17.5	8.5	48.0	-22.0	-14.1	55.6	15.1	29.9
Avois intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>3/</sup>	51.7	68.0	69.7	128.1	88.4	62.8	132.8	113.1	58.6	99.1	75.0
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>3/ 4/</sup>	10.4	4.5	14.2	72.6	10.1	36.7	93.7	22.3	22.9	63.4	35.7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.4
Dettes extérieures à court terme (plafond; en millions de dollars EU) <sup>5/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>6/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>											
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) <sup>7/</sup>	-14.6	6.0	-32.8	...	5.9	-67.1	...	-17.6	-84.8	...	-56.8
Masse salariale de l'Etat (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	72.6	17.1	40.2	...	40.7	71.1	...	67.5	94.8	...	96.6
<b>Ajusteurs</b>											
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU) <sup>7/ 8/</sup>	...	2.4	63.3	...	4.9	74.9	...	4.9	107.8	...	67.3
dont:											
Union Européenne	...	0.0	12.5	...	0.0	12.5	...	0.0	17.0	...	13.1
Banque Mondiale	...	0.0	35.0	...	0.0	35.0	...	0.0	60.0	...	35.1
BAD/FAD	...	0.0	0.0	...	0.0	11.0	...	0.0	11.0	...	11.0
France	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	3.0	...	3.3
Belgique	...	2.4	2.4	...	2.4	2.4	...	2.4	2.4	...	2.4
Royaume-Uni	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Pays-Bas	...	0.0	10.0	...	0.0	10.0	...	0.0	10.0	...	0.0
Autre	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTE)	...	0.0	3.4	...	2.5	4.1	...	2.5	4.5	...	2.5
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	13.0	0.0	...	0.0
<b>Taux de change</b>											
FBu/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,100	1,018	1,000	...	1,028	1,000	...	1,057	1,000	...	1,002
FBu/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,050	1,006	1,003	...	1,025	1,000	...	1,038	1,000	...	1,045
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1,18	1,21	1,21	...	1,27	1,21	...	1,27	1,21	...	1,32
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1,43	1,44	1,44	...	1,48	1,44	...	1,48	1,44	...	1,49

1/ Objectifs indicatif.

2/ Critère de réalisation.

3/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avois extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

4/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

5/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

6/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

7/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de « dépenses courantes » aux « dépenses courantes ».

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.



Tableau 2. Burundi — Situation du critère de réalisation et des repères structurels pour 2006 dans le cadre des troisième et quatrième revues

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
<b>Critère de réalisation structurel</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'appels d'offres pour des bons et obligations du Trésor, standardisés, négociables et gérés par la BRB pour le compte de l'état</li> </ul>	Septembre 2006	Réalisé. Premier appel d'offres lancé le 29 décembre 2006
<b>Repères structurels</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption et publication d'un règlement unifié de changes.</li> </ul>	Juin 2006	Réalisé le 12 décembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation par le Conseil des ministres d'un nouveau cadre institutionnel pour l'ISTEEBU et d'un nouveau statut des employés de l'ISTEEBU qui permettront désormais de produire sans interruption les principaux indicateurs macroéconomiques.</li> </ul>	Juin 2006	Attendu avec les textes d'application de la loi statistique au premier trimestre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption formelle et intégration au CSLP du plan d'actions multisectoriel de développement de la statistique préparé par la mission du Département des statistiques du FMI de mars 2006.</li> </ul>	Juin 2006	Réalisé avec l'approbation par le conseil des ministres du CSLP, le 17 août 2006.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation à l'Assemblée nationale des statuts révisés de la BRB établissant l'indépendance de la Banque centrale.</li> </ul>	Septembre 2006	Premier trimestre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi sur le blanchiment de l'argent, intégrant les recommandations du FMI.</li> </ul>	Septembre 2006	Achevé le 16 février 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement du programme de privatisation de la filière café par des appels d'offres pour la vente des stations de lavage et des usines de déparchage.</li> </ul>	Octobre 2006	2007-08
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de la paie au SIGEFI.</li> </ul>	Décembre 2006	Achevé le 20 février 2007

**Tableau 3. Burundi: Objectif indicatifs du programme pour 2007**  
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2006	2007 <sup>1/</sup>			
	Proj.	Mars Proj.	Juin Proj.	Sept. Proj.	Dec. Proj.
<b>Critères de réalisation</b>					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>3/</sup>	29.9	24.8	44.1	24.7	31.1
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2/</sup>	75.0	81.8	67.6	89.5	85.2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2/ 3/</sup>	35.7	-2.0	-21.1	4.5	0.1
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme (plafond; en millions de dollars EU) <sup>4/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>5/</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) <sup>6/</sup>	-56.8	-5.7	-26.7	-56.3	-68.3
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	96.6	28.3	59.1	90.4	121.7
<b>Ajusteurs</b>					
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis le début de l'année en millions de dollars EU) <sup>6/ 7/</sup>	67.3	15.7	57.4	63.2	86.0
<i>dont:</i>					
Union Européenne	13.1	2.3	2.3	2.3	21.8
Banque Mondiale	35.1	0.0	25.0	25.0	25.0
BAD/FAD	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	3.3	2.6	2.6	2.6	2.6
Belgique	2.4	0.0	0.0	0.0	2.6
Pays-Bas	0.0	10.0	20.0	25.0	25.0
Norvège	0.0	0.0	6.0	6.0	6.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTÉ)	2.5	0.8	1.5	2.3	3.0
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Taux de change</b>					
FBU/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,002	1,030	1,030	1,030	1,030
FBU/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,045	1,025	1,030	1,030	1,030
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1.32	1.30	1.30	1.30	1.30
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1.49	1.51	1.50	1.50	1.50

1/ Objectifs indicatif.

2/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire, à hauteur d'un maximum cumulé de 50 millions de dollars EU. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

3/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé à due proportion de toute accumulation

4/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

5/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

6/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de « dépenses projets » aux « dépenses courantes ».

7/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 4. Burundi — Mesures préalables à la cinquième revue du programme FRPC, critères de réalisation et repères structurels pour 2007

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
<b>Mesures préalables</b>		
• Lancement d'appels d'offres pour des bons et obligations du Trésor, standardisés, négociables et gérés par la BRB pour le compte de l'état		Réalisé. Premier appel d'offres lancé le 29 décembre 2006
• Adoption et publication d'un règlement unifié de changes.		Réalisé le 12 décembre 2006
• Promulgation du code des douanes		Réalisé le 11 janvier 2007
• Approbation par le conseil des ministres du projet de loi contre le blanchiment de l'argent intégrant les recommandations des services du FM		Réalisé; Projet de loi approuvée par le conseil des ministres le 14 février 2007
• Création d'un service rattaché au cabinet du ministre des Finances, chargée du suivi et de la coordination des réformes des finances publiques		Réalisé le 28 novembre 2006
• Lancement d'un processus de démantèlement des participations croisées et consolidation des avoirs du secteur public à l'État		Réalisé le 29 janvier 2007
• Décret portant transfert de la gestion de la paie au ministère des Finances		Réalisé le 21 février 2007
• Soumission au parlement du projet de loi statistique		Réalisé le 21 décembre 2006
• Promulgation de la loi portant Budget 2007 en conformité avec le programme discuté avec les services du FMI.		Réalisé le 30 décembre 2006
<b>Critère de réalisation structurel</b>		
• Mise en place d'un système à fichier unique de gestion informatisée de la paie au ministère de Finances	Juin 2007	
<b>Repères structurels</b>		
• Lancement du premier audit interne de la BRB basé sur l'évaluation des risques	Mars 2007	
• Recensement de toutes les effectifs de la fonction publique, la police et de l'armée	Juin 2007	

**ANNEXE I – ATTACHEMENT II**  
**RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

21 février 2007

1. Ce protocole d'accord technique fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit (i) les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et l'ajustement applicable; (ii) les principales hypothèses sur lesquelles repose le programme économique pour 2007 exposé dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) du gouvernement du Burundi joint en annexe à la lettre du second vice-président, du ministre des Finances et du gouverneur de la BRB en date du 21 février 2007 adressée au Directeur général du Fonds monétaire international.
2. La liste des mesures préalables, des critères de réalisation structurels et des indicateurs structurels pour 2007 figure au tableau 4 du MPEF.

**A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME**

**Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs**

3. Les critères de réalisation quantitatifs du programme portent sur les stocks à fin décembre 2006 définis au tableau 1 du MPEF, comme suit :
  - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
  - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
  - crédit net du système bancaire à l'État (plafond);
  - arriérés de paiement extérieurs de l'administration centrale (plafond);
  - encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'administration centrale et de la BRB (plafond);
  - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour 2007 sont indicatifs.

4. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés au tableau 3 du MPEF sont les suivants :
  - Solde budgétaire primaire, hors projets financés sur ressources extérieures (plafond);
  - masse salariale de l'État (plafond).

## Définitions et calculs

5. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) les avoirs en or et réserves internationales (valorisés aux prix du marché) et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des avoirs du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Ces montants sont valorisés en dollars EU sur la base du taux de change en vigueur à fin septembre 2006. Le total des avoirs extérieurs nets de la BRB s'élevait à -13,4 milliards de francs Burundi, équivalant à -12,7 millions de dollars EU à fin septembre 2006, et se répartissait comme suit:

	Milliards de francs Burundi	Millions de dollars EU
Avoirs extérieurs nets de la BRB	-13,4	-12,7
Avoirs extérieurs	81,5	77,1
Réserves officielles	80,7	76,3
Encaisses en monnaie étrangère	5,1	4,9
Dépôts chez les correspondants (FMI non compris)	74,2	70,2
Avoirs de DTS	0,2	0,2
Position de réserve au FMI	0,6	0,5
Avoirs d'or	0,6	0,6
Autres créances	0,9	0,8
Passifs extérieurs	95,0	89,9
Passifs vis-à-vis des correspondants (FMI non compris)	9,0	8,5
Contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI	86,0	81,4
Autres passifs	0,0	0,0

6. Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale. À la fin septembre 2006, les réserves officielles brutes s'élevaient à 76,3 millions de dollars EU.

7. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB, et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB. Le total des avoirs intérieurs nets de la BRB s'élevait à 111,6 milliards de francs Burundi à la fin septembre 2006, répartis comme suit:

	Milliards de francs Burundi
Avoirs intérieurs nets de la BRB	111,6
Base monétaire	98,1
Circulation fiduciaire	68,2
Réserves des banques commerciales	27,7
Autres dépôts non bancaires	2,3
Moins : avoirs extérieurs nets de la BRB	-13,4

8. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la différence entre la somme des flux liés aux i) prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi, et ii) les variations du stock de tous les titres d'État

libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB ou des banques commerciales burundaises dans ces institutions. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Le total du financement intérieur net de l'État s'élevait à 151,4 milliards de francs Burundi à la fin septembre 2006, réparti comme suit :

	Millions de francs Burundi
<b>Total</b>	<b>151,4</b>
<b>Crédit net du système bancaire à l'État</b>	<b>145,3</b>
Administration centrale	160,0
Prêts, avances et autres crédits	199,8
BRB	195,5
Banques commerciales (comptes chèques postaux inclus)	4,3
Dépôts	39,8
BRB	38,1
Banques commerciales (comptes chèques postaux inclus)	1,7
Autres administrations (net)	-14,7
<b>Institutions financières non bancaires</b>	<b>0,3</b>
Bons et certificats du Trésor	0,3
<b>Autres</b>	<b>5,8</b>
Certificats du Trésor	5,8

9. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme. Les arriérés de paiement extérieurs à la fin septembre 2006 étaient ventilés comme suit, l'encours effectif figurant dans la colonne «arriérés techniques»:

Arriérés de paiement extérieurs	Définition du programme	Arriérés techniques
	(en milliards de francs Burundi)	
Total	0,6	53,1
<b>Créanciers multilatéraux</b>	0,6	9,7
Association internationale de développement	0	0,0
Groupe BAD	0	0,0
Banque africaine de développement	0	0,0
Fonds africain de développement	0	0,0
Fonds fiduciaire nigérian	0	0,0
Fonds monétaire international	0	0,0

Arriérés de paiement extérieurs	Définition	Arriérés
	du programme	techniques
(en milliards de francs Burundi)		
Union européenne	0	0,0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	0	0,0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	0.6	0,6
Fonds OPEP	0	8,4
Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL)	0	0,7
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	0	43,4
Club de Paris	0	0,0
Agence française de développement (AFD)	0	0,0
Japon (FCEOM)	0	0,0
Russie	0	0,0
Autres créanciers officiels	0	42,9
Fonds Abu Dhabi	0	2,5
Fonds koweïtien	0	18,4
Fonds d'Arabie Saoudite	0	16,6
Banque libyenne	0	5,4
Créanciers commerciaux	0	0,5
AD Consultants	0	0,0
Kreditanstalt für Wiederaufbau AMSAR	0	0,5

10. Les **arriérés intérieurs** du budget s'élevaient à un montant global de 35,7 milliards de francs burundais à la fin 2004, dont 4,2 milliards aux entreprises publiques. Ce montant a été recensé par le ministère des Finances et audité par un bureau d'audit externe. De 2005 au début de l'année 2006, le budget a permis une épuration de 3,8 milliards de francs burundais de ces arriérés. Le solde restant (25,7 milliards de francs burundais) sera réglé avant la fin juin 2006, selon la stratégie décrit ci-après. Une décision officielle de l'État fixera le montant total des arriérés, ainsi que les modalités de leur règlement. Toute personne, physique ou morale, détenteur d'arriérés recevra un montant forfaitaire à hauteur de 100 millions de francs burundais contre la signature d'un bon pour quittance (montant à payer est évalué à 7,4 milliards de francs burundais). Pour les créanciers dont les arriérés validés s'élèvent à plus de 100 millions de francs burundais, un certificat de reconnaissance de dette sera émis, pour une valeur nominale équivalente au reliquat (évalué à 18,3 milliards). Les certificats ne porteront pas d'intérêts mais seront librement échangeables contre des obligations du Trésor, d'une maturité de 3 à 5 ans environ. Ces bons seront adjugés par la BRB, au nom du Trésor public. Enfin, ces certificats pourront également être utilisés (à 100 pour cent de leur valeur nominale) dans le cadre du programme de privatisation, en règlement des appels d'offre gagnants. Les arriérés de paiements encourus par les entreprises publiques ainsi que les dettes croisées avec les pétroliers ne sont pas inclus dans cette procédure et feront l'objet d'un traitement particulier.

11. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État et la BRB, ce qui exclut la conclusion de tout prêt de cette nature. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement

central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale de plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrepartie n'a pas été reçue. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour les durée d'amortissement de moins que 15 ans; 1 % de 15 à 19 ans; 1.15 % de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du Fonds ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

12. L'**encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure ou égale à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits normaux à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contrepartie n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. À la fin septembre 2006, l'encours de la dette à court terme était nul, de même que celui de la dette non concessionnelle à moyen et à long terme contractée au cours de l'année.

13. Le **produit des privatisations** s'élèverait, selon les projections, à 4,2 milliards de francs Burundi en 2006 et 5,6 milliards en 2007. La moitié de tout montant supérieur à ces projections sera affecté à la réduction du besoin de financement intérieur. Au-delà de ce montant, le produit des privatisations servira à la réduction de la dette intérieure.

14. Le **solde budgétaire primaire** de l'État est défini comme la différence entre le total des recettes publiques, dons exclus, d'une part, et d'autre part, le total des dépenses publiques de fonctionnement hors paiements d'intérêts et des dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures (y compris par l'emploi des fonds de contrepartie). Le solde budgétaire primaire pour 2006 serait de -56,8 milliards de francs Burundi et l'objectif visé pour 2007 est de -68,3 milliards de francs Burundi, ventilé comme suit :



	2006	2007
Solde budgétaire primaire	-56,8	-68.3
Recettes totales	178,4	203.0
Moins :		
Dépenses de fonctionnement hors intérêts	199,4	239.5
Dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures	37,8	33.8
Prêts nets	-2,0	-2.0

15. La **masse salariale de l'État** est définie comme le total, sur base engagements, des traitements des agents permanents et contractuels de la fonction publique, la police ainsi que du personnel militaire de l'État, toutes indemnités et primes incluses. Le total de la masse salariale de l'État pour 2006 s'élèverait à 96,6 milliards de francs Burundi et s'établirait, selon les projections à 121,7 milliards de francs Burundi en 2007, répartis comme suit :

	2006	2007
Masse salariale de l'État	96.6	121.7
Personnel civil	58.5	74.9
Personnel militaire	23.0	27.1
Force nationale de police	15.1	19.7

16. En vertu de l'article 22 de la loi de Finances 2007 No 1/38 (30 décembre 2006), le ministère des Finances, usant de son autorité sur la mise en œuvre de budget, constituera un **contingement des dépenses non-prioritaires**, pour un montant de 4,7 milliards FBu. Le ministère des Finances fixera des plafonds mensuels d'engagement des dépenses, afin de limiter le montant des dépenses au niveau des financements disponibles. Les dépenses contingentées (1,9 milliards de biens et services, et 2,8 milliards en financement intérieur des dépenses de investissement) seront engagées uniquement après la confirmation d'un d'appui budgétaire extérieur en sus de celui prévu dans le programme.

#### **Ajustement en fonction du montant de l'aide financière extérieure**

17. Le programme prévoit un ajustement asymétrique des objectifs quantitatifs relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BRB et au crédit bancaire net à l'État, en cas de moins-value ou de plus-value de l'aide financière extérieure.

18. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); (ii) allègement de dette sur les échéances inférieures à un an; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs, Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme, Les hypothèses pour 2006 et 2007 sont présentées ci-après.

**Burundi: Ajustement des critères de réalisation et objectifs indicatifs pour le financement extérieur sous le programme 2006 – 2007**

(En millions de dollars E.U.)

	2006						2007			
	Juin		Sep.		Déc.		Mars Proj.	Juin Prog.	Sept. Prog.	Déc. Prog.
	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Prel.				
Assistance financière extérieure hors projets (accumulée depuis le début de chaque année calendaire)	63.3	4.9	74.9	4.9	107.8	67.3	15.7	57.4	63.2	86.0
<i>Dont:</i>										
Union Européenne	12.5	0.0	12.5	0.0	17.0	13.1	2.3	2.3	2.3	21.8
Banque Mondiale	35.0	0.0	35.0	0.0	60.0	35.1	0.0	25.0	25.0	25.0
BAD / FAD	0.0	0.0	11.0	0.0	11.0	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	3.3	2.6	2.6	2.6	2.6
Belgique	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	0.0	0.0	0.0	2.6
Pays-Bas	10.0	0.0	10.0	0.0	10.0	0.0	10.0	20.0	25.0	25.0
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	6.0	6.0
Allègement de la dette sur échéances courantes (hors PPTTE)	3.4	2.5	4.1	2.5	4.5	2.5	0.8	1.5	2.3	3.0

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

19. Les plafonds ou planchers prévus seront ajustés à concurrence de 100 % de tout écart de l'aide financière extérieure cumulée par rapport aux projections, En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) de financement, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté en hausse (en baisse), et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et de l'encours du crédit net du système bancaire à l'État seront ajustés en baisse (en hausse), En cas de moins-value de financement extérieur, l'ajustement sera limité à hauteur d'un maximum de 50 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU visé au programme.

### **Ajustement en fonction des arriérés de paiement intérieurs**

20. Le plafond financement intérieur net de l'État sera aussi ajusté à hauteur de 100 % de tout écart par rapport à la projection d'accumulation nette des arriérés budgétaires, mesurés par l'accumulation des ordonnancements non-exécutés après plus que 30 jours, En cas, respectivement, de hausse (baisse) des arriérés budgétaires, le plafond de l'encours du crédit net du système bancaire à l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse).

## **B. Principales hypothèses du programme**

21. Les principales hypothèses du programme, extraites des projections de décembre 2006 des *Perspectives de l'économie mondiale*, s'établissent comme suit:

	2005	2006				2007				
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	
<i>Prix moyens à l'exportation</i>										
Café (cents par livre)	114.3	105.0	106.0	118.4	108.0	108.1	121.5	120.0	115.0	
Thé (dollars par kg)	204.8	212.5	202.7	254.5	239.6	246.9	225.7	215.0	210.0	
Pétrole (dollar EU par baril)	53.4	60.0	56.5	61.0	68.3	68.8	59.0	52.3	53.3	
<i>Taux de change en fin de période</i>										
Dollar/DTS	1.43	1.44	1.48	1.48	1.50	1.51	1.50	1.50	1.50	
Dollar/euro	1.18	1.21	1.27	1.27	1.32	1.30	1.30	1.30	1.30	
Franc burundais/dollar	997.8	1017.5	1024.9	1038.5	1045.0	1030.0	1030.0	1030.0	1030.0	

### C. Informations à communiquer aux services du FMI

22. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, le gouvernement du Burundi préparera chaque mois, dans les cinq semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel qui sera communiqué aux services du FMI. En outre, les services du comité de suivi (bureau technique du Secrétariat permanent du Suivi des réformes économiques et sociales — SP/REFES) feront parvenir au département Afrique du FMI, par télécopie ou courrier électronique, les données requises pour le suivi du programme.

Ces données comporteront en particulier les éléments suivants à fréquence hebdomadaire :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES);
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger);
- les opérations du marché d'enchères de devises (MED);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études),

Les données ci-après seront communiquées à intervalles mensuels :

- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- la position financière de l'État vis-à-vis du système bancaire (BRB, Services des études);
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée de la masse salariale de l'État sur la base des engagements (ministère des Finances);
- des informations détaillées sur les dépenses sociales de l'État, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère des Finances);
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs et des flux cumulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004; l'accumulation de nouveaux arriérés est définie comme la différence entre engagements et paiements effectifs (sur base caisse, telle que présentée dans l'état de caisse résumé — Reddition des comptes) (ministère des Finances);

- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère des Finances);
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministères du plan et des finances);
- la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme, telles qu'elles sont résumées dans le tableau 3 du MPEF (REFES).

23. Le SP/REFES/Ministère des Finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

**Cinquième revue de l'accord au titre de Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et demande de dérogation d'un critère de réalisation—  
Annexe d'informations**

Préparée par le Département Afrique  
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Jean A.P. Clément et Mark Plant

Le 23 février 2007

- **Relations avec le FMI.** Décrit l'assistance financière et technique du FMI et donne des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le système de change. À la fin de décembre, l'encours des prêts s'élevait à 55 millions de DTS. L'achèvement de la cinquième revue permettrait un décaissement équivalant à 7,15 millions de DTS.
- **Relations avec la Banque mondiale.** Décrit le programme et le portefeuille du groupe de la banque mondiale et présente un relevé des investissements de la SFI.
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Décrit le programme et le portefeuille de la banque africaine de développement.

	Page
I. Burundi: Relations avec le FMI.....	3
II. Burundi: Relations avec le Groupe de la banque mondiale.....	8
A. Partenariat avec la Stratégie de développement du Burundi.....	8
B. Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI dans des domaines spécifiques.....	8
C. Programme et portefeuille du Group e la Banque mondiale .....	9
III. Burundi: Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement.....	15

## I. BURUNDI: RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 décembre 2006)

<b>I. Statut:</b> pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963; régime de l'article XIV				
<b>II. Compte des ressources générales:</b>				
		<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>	
Quote-part		77,00	100,00	
Avoirs au FMI en francs burundais		76,64	99,53	
Position de réserve du FMI		0,36	0,47	
<b>III. Département des DTS:</b>				
		<b>Millions de DTS</b>	<b>% allocation</b>	
Allocation cumulative nette		13,70	100,00	
Avoirs		0,22	1,58	
<b>IV. Encours des achats et des prêts:</b>				
		<b>Millions de DTS</b>	<b>% quote-part</b>	
Accords FRPC		55,00	71,43	
<b>V. Accords financiers les plus récents:</b>				
			Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>Date</u>	<u>Date</u>	<u>(Millions de</u>	<u>(Millions de</u>
	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	<u>DTS)</u>	<u>DTS)</u>
FRPC	23 jan. 2004	30 sept. 2007	69,30	55,00
FRPC	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42,70	17,21
SAF	8 août 1986	7 août 1989	29,89	29,89

### VI. Projections des paiements au FMI (sans assistance PPTE)

(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

		Échéances futures				
		<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal				2,64	6,00	8,14
Commissions/intérêts		0,82	0,83	0,82	0,79	0,75
<b>Total</b>		0,82	0,83	3,46	6,79	8,89

**Projections des paiements au FMI: (avec une assistance PPTE approuvée par le Conseil d'administration)**

(Millions de DTS; sur la base du montant existant des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

		Échéances futures				
		<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal				2,64	6,00	8,14
Commissions/Intérêts		0,78	0,83	0,82	0,79	0,75
<b>Total</b>		0,78	0,83	3,46	6,79	8,89

## **VII. Évaluation des mesures de sauvegarde:**

Conformément à la politique d'évaluation des sauvegardes du FMI, la Banque de la République du Burundi (BRB) est soumise à une évaluation complète des sauvegardes au regard de l'accord FRPC approuvé le 23 janvier 2004. L'évaluation, achevée le 18 janvier 2006, a mis en évidence plusieurs facteurs de vulnérabilité, en particulier dans le domaine juridique et le système de contrôles, notamment au niveau de la gestion des réserves de change et de la fonction d'audit interne.

## **VIII. Régime des changes**

Le Burundi applique un régime de flottement dirigé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 29 décembre 2006, le taux de change était de 1002.5 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et levée au début de 2005 et la banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiple.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article XIV. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peu différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre des restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation des pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne recommande pas sont approbation.



## **IX. Consultations au titre de l'article IV**

Les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les entretiens relevant des consultations de 2006 au titre de l'article IV se sont déroulés à Bujumbura du 1<sup>er</sup> au 18 mars 2006. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport FMI N° 6/311) le 14 juillet 2006 et s'est penché sur les troisième et quatrième revues de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). À cette occasion, les administrateurs ont salué les progrès réalisés par le Burundi en 2005 dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la FRPC dans un environnement post-conflit difficile. Ils se sont félicités des progrès accomplis sur les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, mais ont souligné que les autorités devaient faire particulièrement attention au renforcement des capacités de l'administration publique pour fournir des services sociaux. Ils ont rappelé qu'il était nécessaire de renforcer la bonne gouvernance et les pratiques de transparence, y compris la gestion des finances publiques, moyennant le retrait progressif de l'intervention de l'État dans l'économie.

## **X. Assistance technique**

2006 (déc.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
2006 (nov.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la supervision bancaire
2006 (sept.)	Mission du Département des finances publiques sur l'administration de la fiscalité douanière
2006 (avr.)	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
2006 (mars)	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
2006 (mars)	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des systèmes monétaires et financiers et du Département juridique
2006 (janv)	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
2006 (janvier)	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire
2005 (déc.)	Mission du Département des statistiques dans le domaine des statistiques de balance des paiements (comptabilité de la dette extérieure)
2005 (juin)	Expert résident du Département des systèmes monétaires et financiers en matière d'opérations et de marchés monétaires
2005 (oct.)	Mission du Département financier correspondant à la deuxième étape de l'évaluation des sauvegardes
2005 (oct.)	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des finances publiques

2005 (oct.)	Mission du Département des finances publiques relative à l'administration des douanes
2005 (oct.)	Mission d'un expert du Département des systèmes monétaires et financiers en matière d'opérations monétaires
2004–05	Visites de longue durée d'un expert du Département des systèmes monétaires et financiers en matière de gestion de la liquidité
2004 (nov.)	Mission multisectorielle du Département des statistiques
2004 (nov.)	Mission pluridisciplinaire du Département des systèmes monétaires et financiers
2004	Trois visites d'un conseiller itinérant du Département des finances publiques en matière de système de comptabilité publique

### **XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE:**

	Cadre <u>Renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Août 2005
Date d'arrivée au point de décision	
Aide engagée	
Par tous les créanciers (millions de dollars EU) <sup>1</sup>	826,00
<i>dont:</i>	
Aide du FMI (millions de dollars EU)	27,84
(Équivalent en millions de DTS)	19,26
Date d'arrivée au point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0,17
Assistance intérimaire	0,17
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts <sup>2</sup>	--
<b>Total des décaissements</b>	<b>0,17</b>

<sup>1</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>2</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision, mais qui n'a pas été décaissé pendant la période intérimaire.

**XII. Représentant résident**

M. Lars-Holger Engstrom a pris ses fonctions de représentant résident en mai 2005 tout en occupant en même temps le poste de représentant résident au Rwanda. Un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura.

### **III. BURUNDI: RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

(Au 7 février 2006)

#### **A. Partenariat à l'appui de la stratégie de développement du Burundi**

Après la mise en place d'un gouvernement de transition en 2002, une nouvelle constitution qui prévoit des poids et des contrepoids ethniques appropriés a été approuvée en février 2005. Les élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu en août 2005 et un gouvernement démocratiquement élu a pris ses fonctions en septembre 2005. En septembre 2006, un accord de cessez-le-feu a été passé avec le dernier mouvement rebelle résistant, la faction du FNL-PALIPEHUTU. La démobilisation et la réintégration socio-économique de la plupart des combattants de la FNL devraient débiter au cours du premier trimestre de 2007. Le processus de paix a attiré une attention considérable et le Burundi est l'un des projets pilotes de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies récemment créée.

La préparation du CSLP complet a été lancée en mai 2004 sous la direction du Chef de l'État. Ce document s'appuie sur le CSLP intérimaire discuté par les Conseils de l'IDA et du FMI en janvier 2004, et il a été achevé et publié en septembre 2006. La stratégie est axée sur quatre domaines prioritaires : (i) l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; (ii) une croissance équitable et durable ; (iii) le développement du capital humain en améliorant la qualité des services sociaux et (iv) renforcement de la lutte contre le VIH-sida. Le CSLP complet, qui devrait être abordé aux Conseils de l'IDA et du FMI en mars 2007, a fait fond sur les larges consultations incluant toutes les parties prenantes au niveau national, provincial et communal.

#### **B. Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI dans des domaines spécifiques**

Les équipes de la Banque mondiale et du FMI ont étroitement coordonné leurs stratégies et leur politique d'assistance relatives à la mise en œuvre par les autorités du CSLP intérimaire. La coopération est également bonne dans le cadre du dialogue sur les questions structurelles, notamment s'agissant des réformes cruciales dans le secteur du café. La Banque mène le dialogue politique sur les aspects structurels du programme de réformes et le FMI celui qui concerne les questions macroéconomiques et financières, notamment les politiques budgétaires, monétaires et de change. Les deux institutions offrent une assistance technique considérable. Le FMI et la Banque ont contribué à l'Étude diagnostique de l'intégration du commerce qui s'inscrit dans le Cadre intégré du commerce—un examen du cadre politique, réglementaire et institutionnel—dont l'objectif est de promouvoir les échanges créateurs d'emplois. La collaboration s'est intensifiée en 2005, lorsque le CSLP complet et le Document du point de décision PPTE ont été préparés. Une Note consultative conjointe des services a été produite sur le CSLP complet en février 2007. Le Tableau 1 résume la collaboration Banque mondiale – FMI dans des domaines spécifiques.

### C. Programme et portefeuille du Groupe de la Banque mondiale

Une Stratégie d'assistance-pays sera entreprise au cours de l'exercice 2008 à la suite de l'adoption du CSLP par le gouvernement et après les discussions à venir du Conseil sur la stratégie de réduction de la pauvreté. Le soutien récent de la Banque mondiale s'est inscrit dans le cadre de la Note de stratégie intérimaire (NSI) adoptée par le Conseil en mai 2005 et qui couvre les exercices de 2006 et 2007. La NSI est parfaitement alignée sur les priorités du CSLP intérimaire et a pour but (a) de satisfaire les besoins sociaux du pays, y compris l'accès aux services de base, l'optimisation des opportunités d'emploi et le renforcement du capital social, notamment dans les communautés rurales et (b) de jeter les bases d'une reprise et d'une croissance économiques soutenues. L'IDA appuie cette stratégie avec une série d'opérations d'investissements à décaissement rapide (Tableau 2).

Grâce aux solides politiques macroéconomiques et aux progrès accomplis dans la réforme de l'économie, l'aide financière extérieure a repris et a permis de donner au Burundi accès à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) en août 2005. L'allègement au titre de cette initiative réduira la dette du Burundi de plus de 90 % en termes de VAN et le service de la dette prévu de quelque 30-40 millions de dollars EU par an au cours des 30 années à venir. Le gouvernement s'est largement inspiré du processus de préparation du CSLP complet pour améliorer les efforts de coordination et de développement dans le pays, y compris les activités appuyées par les donateurs. Des efforts sont actuellement en cours pour améliorer l'alignement des dépenses publiques sur les priorités de réduction de la pauvreté. Les allocations budgétaires de 2006 ont été reliées aux priorités identifiées dans le CSLP complet et aux récents travaux d'élaboration des politiques sectorielles, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. En outre, les affectations aux programmes favorables aux pauvres ont augmenté de 33,6 % du total des dépenses en 2005 à 35,5 % dans la loi de finances révisée de 2006 ; elles augmentent encore dans la loi de finances de 2007. Qui plus est, le ratio masse salariale de l'armée au PIB a été réduit d'environ 3,5% en 2002 (un pic) à environ 2,8% en 2005 et 2,3% dans la loi de finances révisée de 2006, alors que la masse salariale de la fonction publique a augmenté de 3,5% en 2000 à 6 % dans la loi de finances révisée. La question de la masse salariale, qui devrait représenter environ 12 % du PIB en 2007 (au lieu de 8-9% en 2006) reste une préoccupation.

**Le programme de l'Agence internationale de développement (IDA).** À la fin de janvier 2007, le portefeuille actif comprenait huit opérations équivalant à un engagement total de 332 millions de dollars EU (dont 142 millions n'ont pas encore été décaissés). L'IDA a financé des projets dans les domaines suivants : (i) la reconstruction et la réintégration après le conflit ; (ii) l'éducation ; (iii) la santé, le VIH sida et les réformes des politiques sociales ; (iv) le génie civil (assainissement de l'eau et protection contre les crues) et la création d'emplois; (v) la réhabilitation des transports (routes et autoroutes); (vi) la réhabilitation de l'agriculture ; (vi) la gestion économique et une opération de décaissements rapides basée sur la politique (Don de soutien à la réforme économique).

Le 1<sup>er</sup> août 2006, le Conseil a approuvé une opération de soutien budgétaire (Don de soutien à la réforme économique) pour un montant de 60 millions de dollars EU à la République du Burundi pour aider le gouvernement à mener une série de réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, des secteurs des cultures vivrières et du développement du secteur privé. Environ 60 % du produit de cette opération a financé le budget de 2006 du pays, tandis que le reste (25 millions de dollars EU) sera affecté au budget de 2007. Le FMI a appuyé le programme de l'État avec une FRPC. Dans la pratique, il existe une collaboration étroite entre la Banque mondiale et le FMI dans de nombreux domaines, notamment ceux qui ont trait à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

**Société financière internationale (SFI).** Le Burundi est membre de la SFI depuis 1975. La transition pacifique permet d'envisager de meilleures perspectives d'intervention de la SFI au Burundi. Une mission de la SFI en janvier 2005, suivie d'une mission conjointe SFI-Banque mondiale-Développement du secteur privé (région Afrique) en mai 2005 ont eu lieu pour envisager les deux domaines possibles de l'intervention de la SFI : (i) appuyer le programme de privatisation du pays, y compris moyennant des conseils éventuels relatifs à la mise en œuvre des transactions s'agissant de la privatisation de l'actuelle société de télécommunications de lignes fixes, ONATEL et (ii) un investissement éventuel dans la banque commerciale la plus importante du Burundi (*Banque de Crédit de Bujumbura, BCB*). En novembre 2006, une autre mission de la SFI a eu lieu pour discuter avec les autorités de la possibilité de services consultatifs aux sociétés qui prodigueraient des conseils sur les transactions pour la privatisation d'ONATEL. La SFI étudie la possibilité que les banques du Burundi participent au Programme de financement du commerce mondial de la SFI qui aurait là une excellente occasion d'agir dans le secteur financier du pays. Une étude du financement du commerce et une évaluation des deux principales banques seront réalisées par l'équipe de financement du commerce mondial de la SFI en février 2007. L'institution pourrait éventuellement participer à la réhabilitation et à la modernisation du Novotel ainsi qu'à la fourniture d'une assistance financière aux opérateurs hôteliers privés afin de satisfaire à une demande élevée d'hébergement de qualité au Burundi. Actuellement, la SFI envisage de fournir un financement à crédit pour des projets d'expansion des sociétés suivantes : Interpetrol, une société de logistique avec plus de 100 camions de transport, OLD EAST SA, une société d'immobilier commercial et Brarudi, une brasserie qui appartient conjointement à l'État et à Heineken.

**Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).** Le Burundi est devenu membre de l'AMGI en mars 1998. Le portefeuille exceptionnel de cette institution consiste en un contrat de garantie dans le secteur de l'infrastructure avec une exposition aux risques brute de 0,9 million de dollars EU et une exposition nette de 0,8 million de dollars EU. À ce jour, le montant total estimé d'investissements directs étrangers facilités par l'AMGI s'établit à environ 1,8 million de dollars EU. Actuellement, l'AMGI n'a pas de projet en cours au Burundi. Toutefois, un contrat de 0,9 million de dollars EU a été signé avec Mauritius Telecom au cours de l'exercice 2003.

**Institut de la Banque mondiale:** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le Burundi est devenu l'un des 14 pays africains sur les 44 pays ciblés par les programmes de l'institut. Ces pays sont des pays prioritaires pour l'Institut de la Banque mondiale. Pour l'exercice 2007, le programme de l'institut pour le Burundi inclut (i) un programme de leadership et (ii) un diagnostic de la lutte contre la corruption et de la gouvernance.

Services de la Banque mondiale : toute question peut être adressée à M. Pedro Alba ((202) 458-2246), et à M. Jean-Pascal N. Nganou ((202) 458-8054).
--

Tableau 1 : Résumé de la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI

Thématique	Domaines de collaboration	Banque mondiale	FMI
Processus CLSP.	Finalisation du CSLP complet.	Aide à la préparation de consultations et d'ateliers participatifs; coordination des donateurs, enquête et analyse de la pauvreté; préparation de la Note consultative conjointe sur le CSLP complet.	Commentaires sur la conception du cadre macroéconomique dans le CSLP; préparation de la Note consultative conjointe sur le CSLP complet.
Stabilité et développement macroéconomiques	Programme de développement pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté	Compléter la politique macroéconomique du FMI avec différents travaux généraux structurels et sectoriels par le biais de prêts et de renforcement des capacités, notamment dans des domaines tels que la gestion budgétaire, l'agriculture, l'énergie, l'infrastructure et les télécommunications.	Le FMI dirige le dialogue de politique macroéconomique, notamment sur les questions de politique budgétaire, monétaire et de change. Le FMI appuie le Burundi moyennant une FRPC approuvée le 23 janvier 2004, prolongée jusqu'à la fin de septembre 2007. Les mesures du programme et l'assistance technique ont ciblé une amélioration des statistiques nationales.
Stabilité et développement macroéconomiques	Collaboration sur les réformes de l'État axées sur la croissance.	Assistance technique relative au cadre macroéconomique et aux questions y afférentes dans l'EMSP de l'IDA.	Le programme appuyé par la FRPC est axé sur l'élimination des obstacles structurels à une croissance soutenue.
Gestion des finances publiques	Collaboration aux réformes institutionnelles et structurelles y compris le code de passation des marchés, un Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS), la gestion des dépenses, un système de gestion des investissements et la planification budgétaire.	Assistance technique dans les domaines suivants : (i) achèvement de la revue des dépenses publiques dans le cadre du Crédit d'urgence pour le redressement économique, (ii) Évaluation de la responsabilité financière du pays et (iii) CPIP <sup>1/</sup> et préparation d'un plan d'action exhaustif pour réformer la passation des marchés. La Banque a aussi fourni une assistance technique dans le cadre du Projet de soutien à la gestion économique (EMSP) s'agissant de l'informatisation de la gestion des finances publiques (IFMIS).  <sup>1/</sup> Country Procurement Issues Paper	Une assistance technique a été offerte s'agissant de la gestion et du contrôle des dépenses, de l'introduction de l'IFMIS de base, de l'élimination de fonds hors-budget et d'un compte du Trésor unique. Un expert résident est également détaché au Ministère des finances. Le nouveau Centre AFRITAC offrira une assistance technique itinérante.  Le FMI a œuvré pour renforcer la coordination des donateurs s'agissant du soutien budgétaire et de l'assistance technique.
Stabilité et développement macroéconomiques	Renforcer les capacités dans les domaines de la responsabilisation financière et du suivi budgétaire.	Financement et fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la gestion budgétaire et de la responsabilisation financière, notamment à la Cour des comptes.  La Banque a également appuyé le renforcement des capacités des juges de la Cour des comptes, des parlementaires et des médias par le biais de l'EMSP de l'IDA. La Banque renforcera aussi les capacités de l'Inspection générale de l'État (IGE) s'agissant de l'audit interne et du contrôle. Un expert-conseil est recruté pour offrir un soutien aux enquêtes de suivi des dépenses publiques (PETS).	Assistance technique dans les domaines suivants : (i) classification fonctionnelle des dépenses, y compris une sous-classification pour les dépenses liées à la pauvreté ; (ii) un nouveau code budgétaire et comptable et (iii) le suivi et le contrôle des dépenses.
Stabilité et développement macroéconomiques	Réforme de la politique et de l'administration des recettes.	La Banque a offert une assistance technique pour une nouvelle rédaction du code fiscal. Elle a aussi offert un soutien à l'administration des douanes et à l'étude d'une introduction de la TVA.	Une assistance technique a été offerte s'agissant de l'administration douanière, des tarifs d'importation, du renforcement de l'administration fiscale et de la réforme de la politique fiscale.



Thématique	Domaines de collaboration	Banque mondiale	FMI
Réforme structurelle et politique et le secteur financier.	Collaboration sur les principales réformes institutionnelles et structurelles et sur les réformes juridiques et judiciaires en vue de la création de tribunaux commerciaux et autres réformes réglementaires.	La Banque a offert un soutien dans les domaines suivants : (i) la restructuration du secteur bancaire, y compris la privatisation, dans le cadre du Don de soutien à la réforme économique (ESRG); (ii) la création et le fonctionnement d'un centre d'arbitrage par le biais de l'EMSP. Le soutien sera offert au Ministère de la justice et au Ministère du commerce en vue de la révision et de la diffusion du code commercial et du code de la faillite. La Banque prête son concours aux réformes des secteurs du café, du thé et du coton, outre le micro-crédit.	Dans le domaine structurel, la FRPC a mis l'accent sur l'élimination des restrictions au commerce et sur la libéralisation des prix ainsi que sur la commercialisation dans des secteurs clés tels que celui du café et du sucre.  Assistance technique à la banque centrale s'agissant de la supervision bancaire, de la réglementation prudentielle, de la gestion des réserves, de l'analyse de la politique monétaire et de la gestion des liquidités.
Gouvernance et corruption	Collaboration dans les domaines suivants: (i) préparation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; (ii) enquêtes diagnostiques sur la gouvernance.	La Banque devrait offrir une assistance technique pour la préparation d'une enquête diagnostique sur la gouvernance. Pour tenir compte des capacités réduites de ressources humaines et de gestion du Ministère de la bonne gouvernance, la Banque aidera à renforcer les capacités dans ce ministère dépenier et prêtera son concours au contrôle du blanchiment des capitaux. La Banque a aussi apporté son soutien à l'audit des arriérés intérieurs et à la stratégie de leur apurement.	Dans le cadre de la politique de sauvegarde du FMI, la banque centrale a réalisé des audits externes réguliers, lancé un audit interne et renforcé la gouvernance.  Assistance technique à la rédaction de la loi de lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC/FT). Le programme appuyé par la FRPC a aussi ciblé le renforcement de la gestion de trésorerie de la para-étatique du café, l'OCIBU, ainsi que le renforcement du contrôle du secteur public.
Infrastructure et développement du secteur privé	Collaboration dans le domaine des affaires, notamment la fiscalité, le budget et le développement juridique et institutionnel.	La Banque a offert son soutien dans ce domaine par le biais de ses projets d'infrastructure dans le secteur routier, le génie civil et l'emploi. Elle préparera aussi un programme de privatisation pour un certain nombre d'entreprises publiques identifiées dans le don ESGR.  Sur la base de l'enquête sur le climat des investissements réalisée en juin 2006, la Banque prépare une Evaluation de climat des investissements pour identifier les obstacles au développement et à la croissance du secteur privé.	Le FMI a mis l'accent sur l'élimination des distorsions dans le système fiscal, l'apurement des arriérés budgétaires auprès du secteur privé et sur l'appui à l'effort de privatisation.
Agriculture et développement rural	Collaboration en matière de rétablissement de la capacité de production du secteur rural.	La Banque mondiale soutient ce secteur par le biais de son Projet de réhabilitation agricole et de gestion durable des terres (ARSLMP) destiné à relever la productivité et les revenus dans la population rurale moyennant : (i) des investissements dans la production et une gestion durable des terres ; (ii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs et des communautés locales, y compris les capacités des anciens combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. La Banque aidera à la privatisation du secteur du café et du thé.	
Secteur social et développement communautaire.	Programme de développement pour la réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux.	Le Projet santé et population et le Projet pluri-sectoriel VIH-sida et orphelins appuient le développement du secteur social dans les domaines du VIH sida, de la population et de la santé.	

Tableau 2: Statut des opérations en cours

Projet	mil.\$EU.	Objectif	Approbation/ Efficacité	Décaissé Février 07 (%)	Notation	
					Objectifs de développe ment	Résultats de la mise en oeuvre
Projet de réhabilitation agricole et de gestion durable des terres	40	Rétablir la capacité de production des zones rurales, par le biais (i) d'investissements dans la production et de la gestion durable des terres ; (ii) du renforcement des capacités des organisations de producteurs et des communautés locales, y compris les capacités des anciens combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.	Juillet 2004/ Septembre 2004	43,4	S	S
Programme d'urgence de démobilisation, de réinsertion et de réintégration	33	Aider à consolider la paix au Burundi et dans la région des Grands Lacs: (i) en démobilisant les soldats et les anciens combattants et en offrant un soutien ciblé pour faciliter leur retour à la vie civile et (ii) en contribuant à la réaffectation des dépenses de l'État du secteur militaire au secteur social et économique.	Mars 2004/ Septembre 2004	69,0	MS	MS
Projet de réhabilitation de l'infrastructure du transport	51,4	Contribuer au renouveau du Burundi après le conflit en restaurant une partie du réseau routier prioritaire, en créant des emplois pour les pauvres dans les zones rurales et en améliorant la capacité institutionnelle dans le secteur routier.	Mars 2004/ Septembre 2004	27,0	I	I
Projet de soutien à la gestion économique (EMSP)	26	Accroître l'efficacité de la gestion macroéconomique, financière et administrative du Burundi en renforçant la responsabilisation et la transparence moyennement l'amélioration des procédures et des contrôles.	Janvier 2004/Avril 2004	1,70	MS	S
Don de soutien à la réforme économique (ERSG)	60	Aider à mettre en œuvre le programme de réformes économiques du gouvernement en 2006 ainsi que le DSRP intérimaire du Burundi en appuyant les principales mesures politiques destinées (i) à améliorer la gestion des dépenses publiques et leur impact sur les pauvres et (ii) à accélérer la croissance.	Août 2006/ Novembre 2006	59,0	s/a	s/a
Projet pluri-sectoriel de lutte contre le VIH-sida et d'appui aux orphelins	36	Appuyer le programme national tel que défini dans le Plan d'action pour la lutte contre le VIH-sida pour la période qui va de 2002 à 2006 grâce à des actions faisant intervenir les ministères dépeniers, la société civile, les entreprises privées, les syndicats, outre les femmes et les jeunes ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG).	Juin 2002/ Octobre 2002	98,0	S	S
Projet de génie civil et de création d'emplois (avec un don additionnel de 30,6 millions de dollars EU approuvé en décembre 2005)	70,6	Contribuer au processus de paix et à la reconstruction du Burundi grâce à la création d'emplois productifs et à forte intensité de main-d'œuvre.	Janvier 2001/Juin 2001	75,0	S	S
Projet de facilitation du commerce régional	15	Contribuer à l'allègement de la pauvreté grâce à une croissance tirée par le secteur privé en améliorant l'accès au financement pour les transactions productives et les échanges transfrontaliers. Il s'agit aussi de rassembler un groupe de pays dans la région de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est qui sont prêts à faire face à la perception du risque en Afrique par le marché en établissant un mécanisme crédible d'assurance.	Avril 2001/ Février 2002	70,1	S	S

#### **IV. BURUNDI: RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

(Au 31 décembre 2006)

Le Burundi est membre du Groupe de la BafD depuis sa fondation en 1964. Les opérations de dons et de prêts du groupe dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BafD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé une facilité, le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine avec environ 100 millions de DTS en fonds de la BafD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles qui sortent d'un conflit. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BafD ont avalisé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 24 novembre 2005, les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fonds africain de développement (FAD) sont convenus que le Burundi avait effectivement satisfait aux conditions et atteint le point de décision dans le cadre renforcé de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La part d'allègement du Groupe de la Banque s'élèvera à 149,35 millions de dollars EU en valeur actuelle nette (226,01 millions de dollars EU en termes nominaux) ce qui représente environ 21% de l'assistance des créanciers multilatéraux et environ 18% du total de l'assistance de tous les créanciers. Ce montant permettra d'économiser jusqu'à 90% des obligations du Burundi au titre du service de la dette tous les ans jusqu'en février 2043.

Dans le cadre de son allocation FAD9 (reconstitution générale des ressources du Fonds), après la levée des sanctions en octobre 2004, le Groupe de la Banque a approuvé un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation des fonctionnaires et acheter de l'équipement pour les institutions responsables de la gestion économique et de la société civile. Un crédit à l'ajustement structurel d'un total de 6,72 millions de DTS, en une tranche, accompagné d'un nouveau don de 1,5 million de DTS pour le soutien institutionnel, a été approuvé par le Conseil en décembre 2004. Un projet pluri-sectoriel, d'un total de 9,8 millions de DTS, a aussi été approuvé en décembre 2004. Dans le cadre de l'allocation FAD10, le Groupe de la Banque a approuvé en décembre 2005 un don de 12 millions de DTS pour financer la modernisation de l'infrastructure rurale d'adduction d'eau et, en mars 2006, 9 millions de DTS pour financer le projet de gestion du bassin versant. En novembre 2006, le Groupe de la Banque a approuvé encore un don : 7,3 millions de DTS, en une tranche, pour financer les réformes économiques et le programme de soutien à la gouvernance.

Opérations de la Banque africaine de développement au Burundi		
	Encours des prêts (en millions de DTS)	Arriérés
Banque africaine de développement	0.0	0
Fonds africain de développement	147,03	0
Nigerian Trust Fund	0,14	0
Total	147,17	0



Communiqué de presse n° 07/43  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 9 mars 2007

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 États-  
Unis

**Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue relative à l'accord FRPC en faveur du Burundi et approuve le décaissement de 10,7 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques enregistrés par le Burundi dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) de 69,3 millions de DTS (environ 104,1 millions de dollars EU) (voir [communiqué de presse n° 04/13](#)) et a approuvé le décaissement de 7,15 millions de DTS (environ 10,7 millions de dollars EU), qui portera le total décaissé au titre de l'accord FRPC à 62,15 millions de DTS (environ 93,4 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration, en outre, a accordé au Burundi une dérogation pour la non-observation, à la fin-septembre 2006, d'un critère de réalisation structurel relatif à l'adjudication de titres du Trésor négociables par la Banque centrale du Burundi.

Suite à la réunion du Conseil d'administration sur les résultats économiques du Burundi, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI et Président par intérim du Conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

«Le Burundi a réalisé des progrès constants en 2006 dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC en dépit de la situation difficile du pays, qui sortait d'un conflit. Le programme macroéconomique se poursuivait conformément aux prévisions — la croissance réelle s'est raffermie et l'inflation s'est ralentie — et il convient de féliciter les autorités en particulier pour les bons résultats budgétaires enregistrés en 2006 en dépit des retards observés dans le décaissement des concours extérieurs.

«Les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et à accélérer les réformes structurelles. Dans cette perspective, l'amélioration de la gouvernance et la recherche d'une plus grande transparence, par le biais notamment du renforcement de la gestion des finances publiques, de la réforme des marchés publics et de la réduction progressive de l'intervention de l'État dans l'économie, seront essentielles à la mise en œuvre du programme.

«Les autorités s'emploient à renforcer la politique monétaire. L'apurement des arriérés intérieurs et l'adoption de titres du Trésor négociables standardisés contribueront à renforcer l'efficacité et la solidité du système financier. Il est important de poursuivre les efforts visant à améliorer la surveillance bancaire et de réviser la loi qui régit la banque centrale afin de conférer à celle-ci une indépendance de droit».

«Jusqu'ici, le régime de change à flottement dirigé a bien servi le Burundi. Il convient de féliciter les autorités des progrès accomplis dans la libéralisation du régime de change et de les encourager à achever la libéralisation des transactions internationales courantes.

«Les retards du décaissement des aides extérieures ont compliqué la gestion budgétaire en 2006. Dans ce contexte, les efforts déployés pour mieux coordonner les activités des bailleurs de fonds, afin d'assurer la cohésion de l'assistance technique et de l'aide financière, sont les bienvenus : il est essentiel, pour la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre du programme, que l'aide financière extérieure parvienne au pays en temps opportun et de façon prévisible».

«Les autorités ont bien commencé la mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté décrite dans leur premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elles sont invitées à préciser davantage leurs cibles et leurs programmes prioritaires pour faciliter le suivi de cette mise en œuvre», a déclaré M. Portugal.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires pour le développement et décrite dans un CSLP. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec une stratégie globale pour favoriser la croissance et faire reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans ½.

**Déclaration de Peter J. Gakunu, Administrateur pour le Burundi  
et de Dieudonné Nintunze, Conseiller principal de l'Administrateur  
9 mars 2007**

**Introduction**

1. Malgré les difficultés et les défis liés à la sortie d'un conflit et aux chocs exogènes, dont les récentes inondations qui ont frappé plusieurs provinces, les autorités burundaises ont résolument maintenu le cap des politiques économiques et financières prudentes qui leur permettent de consolider la stabilité macroéconomique. Il convient par ailleurs de saluer l'intensification des réformes structurelles, encore que leur rythme soit plus lent que prévu, du fait, principalement, de retards dans la fourniture de l'assistance technique et dans le décaissement du soutien budgétaire, et de la faiblesse des capacités de mise en œuvre. Des progrès remarquables ont été constatés sur les principaux dossiers de réforme, y compris des améliorations dans la gestion des finances publiques, le renforcement du secteur financier, les avancées dans la réforme des secteurs productifs, et la reprise du programme de privatisations. La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC est globalement restée sur la bonne voie en 2006. Tous les objectifs de réalisation quantitatifs ont été atteints, mais le critère de réalisation structurel relatif au lancement des adjudications des titres du Trésor négociables a été rempli avec retard en décembre 2006. Par ailleurs, la plupart des repères structurels ont été tenus, même si certains d'entre eux ont accusé de légers retards, et des mesures correctives crédibles ont été engagées dans d'autres cas comme mesures préalables à l'achèvement de cette revue. Les neuf mesures préalables convenues entre les autorités et les services du FMI ont été exécutées dans les temps. Compte tenu des bons résultats enregistrés et de leur détermination à assurer la réussite du programme, les autorités demandent que soit achevée la cinquième revue du programme appuyé par la FRPC et approuvée la dérogation correspondante.

2. Malgré cette bonne progression du programme l'économie du Burundi continue de se heurter à de redoutables difficultés pour assurer la stabilité macroéconomique et renforcer l'application des réformes structurelles et ainsi parvenir aux taux de croissance élevés nécessaires pour combattre une pauvreté généralisée, répondre correctement aux besoins urgents de reconstruction et de services sociaux, et avancer résolument vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cette fin les autorités ont formulé et lancé le CSLP complet en septembre dernier avec une vaste participation de toutes les parties prenantes. Les principales priorités énoncées dans le CSLP se fondent sur : i) la consolidation de la paix et le renforcement de la bonne gouvernance, notamment en appuyant la primauté du droit et la gouvernance économique et administrative, atouts nécessaires pour créer un environnement propice à la réconciliation nationale et au redressement socio-économique; ii) la promotion d'une croissance économique équitable et durable en consolidant la stabilité macroéconomique, en diversifiant les sources de croissance, en stimulant la productivité dans les régions rurales, en encourageant le développement d'un secteur privé dynamique, en mettant à niveau et en développant l'infrastructure à l'appui de la croissance, et en multipliant les avantages commerciaux tirés d'une participation active aux accords d'intégration régionale et de commerce international; iii) la mise en valeur du capital humain en améliorant

la qualité et de la fourniture des services sociaux; et iv) la lutte contre le VIH/SIDA. Le CSLP complet réaffirme la détermination des autorités à renforcer les capacités administratives et humaines affaiblies par un long conflit. Elles ont déjà adopté le cadre de l'« Éducation pour tous » et sont déterminées à améliorer davantage la qualité des dépenses publiques en augmentant sensiblement les dépenses sociales. À cet égard, les autorités sont reconnaissantes aux services du FMI pour la franchise de leurs échanges et elles saluent les conseils de politique économique présentés dans le document, au demeurant bien pondéré, sur la cinquième revue du programme économique. Elles souhaitent également dire leur reconnaissance à la Direction et au Conseil d'administration pour leur soutien continu.

### **Évolution récente et perspectives de l'économie.**

3. Les autorités ont réalisé des progrès considérables dans la conduite de leur programme économique. Il convient de saluer leurs politiques budgétaire et monétaire prudentes qui ont permis d'améliorer la situation macroéconomique en 2006, avec une croissance robuste, une faible inflation, un déficit budgétaire primaire inférieur au niveau programmé, et un bon niveau de réserves officielles. Les autorités ont pour objectif d'assurer une croissance réelle du PIB plus forte et plus généralisée en 2007 et à moyen terme, notamment avec une solide contribution de l'agriculture, des échanges, des BTP et des services. Cependant, les lourdes précipitations et les inondations qui ont récemment frappé le pays ont eu de néfastes conséquences pour la première des trois campagnes de production agricole et entraîné des pénuries alimentaires, ce qui poussera à la baisse les projections initiales de croissance du PIB. Le taux d'inflation devrait rester faible, la Banque de la République du Burundi (BRB) s'employant à améliorer davantage la gestion des liquidités, et les crédits bancaires à l'État devraient être limités. Le crédit bancaire à l'économie devrait s'accroître pour contribuer aux objectifs de croissance et d'investissement. Du fait des activités de reconstruction et de réhabilitation sociale, les importations devraient s'accroître et le déficit du solde des transactions courantes se creuser légèrement, mais la BRB compte atteindre ses objectifs de réserves officielles.

### **Politique budgétaire**

4. En matière de politique budgétaire la principale difficulté consiste à maintenir une orientation prudente tout en répondant de manière adéquate aux considérables besoins de reconstruction et de services sociaux au sortir d'un conflit. Les autorités sont déterminées à poursuivre la restructuration des dépenses publiques afin de créer la marge de manœuvre budgétaire dont le pays a tant besoin pour améliorer l'acheminement des services publics et mettre à niveau l'infrastructure à l'appui de la croissance. Elles sont en outre soucieuses d'accélérer la mise en œuvre des priorités sociales et de développement énoncées dans le CSLP complet. C'est ainsi que le budget de 2007 table sur une augmentation sensible à plus de 10 % du PIB des dépenses destinées à combattre la pauvreté, ce qui sera en partie financé par un allègement intérimaire consenti dans le cadre de l'initiative PPTE. Il convient de saluer les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration de la gestion des finances publiques (MPEF, matrice pages 28-30). De manière plus précise, le Système informatisé de gestion financière (SIGEFI) a été mis en service au Ministère des finances afin d'améliorer la transparence en renforçant le suivi et l'information



de l'exécution budgétaire. Il est désormais étendu à la gestion de la solde et continuera d'être renforcé et étendu progressivement aux ministères dépensiers. Le recouvrement des recettes intérieures devrait se maintenir à un niveau relativement élevé, aux alentours de 20 % du PIB en 2007, grâce à une mise en œuvre plus soutenue des réformes prévues au plan d'action pour l'amélioration de l'administration des recettes et de l'efficacité du système fiscal.

### **Politiques monétaire et de change et système financier**

5. La BRB est déterminée à maintenir une orientation monétaire prudente et à respecter les objectifs de faible inflation, tout en permettant un niveau approprié de monétisation de l'économie. À cet égard, les autorités ont considérablement progressé dans l'exécution du plan d'action à moyen terme destiné à renforcer la gouvernance interne de la banque centrale, à moderniser les instruments monétaires afin de mieux les adapter au marché, et à renforcer le système financier (MPEF, matrice pages 31-33). D'autres progrès vont être accomplis dans la gestion des liquidités, et les titres du Trésor récemment adoptés de même que l'apurement des arriérés intérieurs sont de nature à renforcer le système financier. La BRB va en outre s'employer à consolider les progrès enregistrés dans l'amélioration de sa gouvernance interne, et elle continuera à mettre en application les recommandations des audits externes et des missions d'évaluations des sauvegardes. En outre, la BRB a pris des mesures importantes pour préparer de nouveaux statuts de la banque centrale qui devraient la rendre mieux à même de mener une politique monétaire active et efficiente. En outre, un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été présenté au gouvernement. La BRB a pris des mesures pour renforcer le contrôle du secteur financier, ce dont il convient de la féliciter, et en décembre 2006 elle a relevé le niveau minimum de fonds propres obligatoires.

6. La BRB a fait d'impressionnants progrès dans la libéralisation du régime de change. Une réglementation de change unifiée a été rendue publique en décembre 2006 qui réaffirme la libéralisation des transactions courantes internationales. La BRB maintiendra le régime de flottement dirigé qui a été profitable à l'économie et elle s'emploiera à développer le marché des changes interbancaire. Son intervention se limitera à atteindre les objectifs de réserves internationales nettes tout en prévenant la volatilité à court terme.

### **Réformes structurelles**

7. Les autorités sont convaincues que pour réduire sensiblement la pauvreté généralisée et améliorer les conditions de vie — le principal objectif du CSLP —, il faut assurer une croissance forte et durable à moyen terme. Pour ce faire, les autorités sont déterminées à renforcer l'exécution de leur programme de réformes structurelles afin de créer un climat propice à l'investissement, de promouvoir le développement du secteur privé, et de progresser davantage en matière de transparence et de gouvernance. C'est ainsi que le dispositif juridique et administratif applicable aux entreprises sera amélioré et rationalisé. Les réformes en la matière couvriront l'adoption d'une législation des entreprises en difficulté, la création d'un organisme de promotion des investissements et des exportations et notamment la création d'un guichet unique pour l'obtention des permis. Les autorités s'attacheront à promouvoir les réformes destinées à améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité

du secteur productif, y compris les filières café et sucre, et elles entreprendront les études nécessaires pour diversifier les sources de croissance et d'exportation.

8. Ayant récemment adhéré à la CAE, le Burundi est déterminé à mettre à profit les accords d'intégration régionale et les accords commerciaux internationaux afin d'encourager la concurrence de son secteur productif et de mettre pleinement en valeur les débouchés commerciaux.

### **CSLP**

9. Pour pouvoir combattre la pauvreté le Burundi doit promouvoir une forte croissance économique : c'est le consensus auquel s'associent toutes les parties prenantes aux consultations participatives et c'est également ce que reconnaissent les autorités. Elles sont persuadées que la bonne mise en œuvre des principales priorités du CSLP permettra à l'économie de mieux réagir aux fréquents chocs exogènes, dont les aléas climatiques, qui ont compromis les objectifs de développement et aggravé les niveaux déjà élevés de pauvreté. Dans l'ensemble, les autorités s'associent à l'évaluation dont rend compte la note consultative conjointe des services de la banque et du FMI, et elles sont déterminées à appliquer les recommandations et à s'attaquer aux défis et aux risques signalés afin d'assurer la bonne mise en œuvre des priorités de développement et de lutte contre la pauvreté. À cet égard, elles ont bien avancé dans la préparation de plans d'action sectoriels détaillés comprenant des mesures et des programmes prioritaires, avec des estimations de coût et un calendrier indicatif ainsi que des indicateurs de réalisation spécifiques précisant les organismes responsables.

10. Ainsi que le recommandent à juste titre les services du FMI et les autres partenaires au développement, les autorités sont fermement déterminées à se servir de ce type de plan d'action comme repère pour la planification et le suivi de l'exécution du CSLP, pour l'évaluation des progrès réalisés, et pour établir un ordre de priorité dans les programmes de renforcement des capacités. À partir de ce plan d'action et du CSLP, les autorités entendent organiser en mai, avec le concours du PNUD, une table ronde de bailleurs de fonds afin de mobiliser des ressources complémentaires pour renforcer la mise en œuvre des mesures prioritaires du CSLP.

### **Renforcement des capacités et développement des statistiques nationales**

11. Les autorités, avec le concours de partenaires tels que le FMI, la Banque mondiale et AFRISTAT, ont formulé et inclus parmi les priorités du CSLP un plan de remise en état et de développement de l'appareil statistique national. Elles ont entrepris un travail considérable pour améliorer une capacité administrative affaiblie par une longue période de conflit, mais le pays continue d'avoir des besoins considérables en renforcement des capacités. Elles sont reconnaissantes aux partenaires au développement, dont les institutions de Bretton Woods, d'avoir apporté au Burundi une assistance technique très utile, et elles demandent que ce soutien se maintienne pour accompagner leurs efforts et leur permettre d'être mieux à même d'exécuter le programme de réformes.

## Conclusion

12. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été remarquables malgré la complexité de l'environnement post-conflit, et les perspectives sont favorables pour la consolidation de la stabilité macroéconomique et la promotion d'une croissance soutenue. Les autorités sont pleinement conscientes des défis et des risques qui pèsent sur leur ambitieux programme économique. Elles sont déterminées à redoubler d'efforts pour approfondir les réformes structurelles dans les secteurs productifs afin de jeter les bases d'une plus forte croissance, et d'accroître les dépenses à l'appui des secteurs sociaux et de l'infrastructure, ce qui s'avère nécessaire pour améliorer la fourniture des services et atteindre les OMD. Le CSLP complet publié en septembre 2006 offre un cadre approprié pour consolider la stabilité macroéconomique et réaliser les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

13. Comme l'ont souligné les services du FMI, les longs retards enregistrés dans le décaissement du soutien budgétaire extérieur programmé ont considérablement perturbé certains volets de la politique macroéconomique, aussi les autorités ont-elles demandé que le décaissement des concours financiers soit plus prévisible. Elles sont déterminées à revoir le code des douanes et celui des impôts afin de renforcer davantage l'administration fiscale, d'élargir l'assiette de l'impôt et de rendre le système fiscal plus équitable et efficient. Elles sont persuadées que leur stratégie de croissance, axée sur la diversification des sources de croissance et de recettes à moyen terme, les aidera à maîtriser les risques, de telle sorte que la dépendance à l'égard de l'assistance extérieure ne mette pas en péril la réalisation des objectifs de développement.

14. Les autorités seraient profondément reconnaissantes au Conseil de son soutien pour achever la cinquième revue du programme appuyé par la FRPC et obtenir la dérogation demandée.